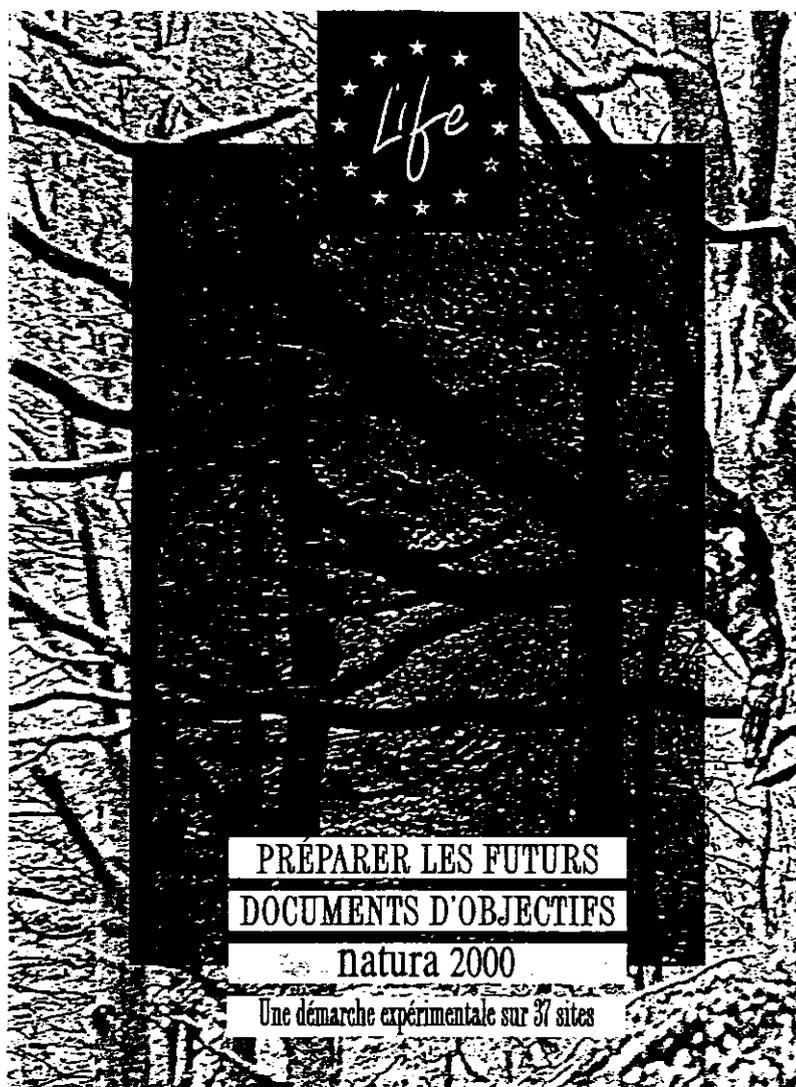


Programme LIFE « document d'objectifs Natura 2000 »

Site test « Massif du Lingas - Haute vallée de la Dourbie »

Rapport d'inventaire



Comité de pilotage
Sous-Préfecture du Vigan
2 juillet 1997

F. Duguépéroux

Sommaire

Phase « inventories »

Introduction	2
1. Description générale du site	3
1.1 <i>Localisation des enveloppes de référence du site susceptible de figurer dans le réseau natura 2000 et du programme LIFE</i>	3
1.2 <i>L'enveloppe de référence du programme LIFE</i>	3
1.3 <i>Les communes</i>	3
1.4 <i>L'habitat humain</i>	3
1.5 <i>Le réseau de communication</i>	4
1.6 <i>Bassins versants et réseau hydrographique</i>	4
1.7 <i>L'occupation du sol : types de végétation dans les années 70</i>	5
1.8 <i>L'occupation du sol : types de végétation dans les années 80</i>	5
1.9 <i>Peuplements forestiers</i>	6
1.10 <i>Régime foncier</i>	6
2. Les usages de l'espace et activités économiques	7
2.1 <i>La chasse</i>	7
2.2 <i>La gestion forestière dans les forêts domaniales</i>	7
2.21 <i>Classement des séries d'aménagement</i>	7
2.22 <i>Modes de gestion</i>	8
2.3 <i>Les forêts privées gérées</i>	11
2.4 <i>Le pastoralisme</i>	11
2.5 <i>Activités sportives et de découverte</i>	12
2.6 <i>Mesures de protection</i>	12
3. Le patrimoine naturel d'intérêt communautaire	14
3.1 <i>Les habitats naturels d'intérêt communautaire</i>	14
3.2 <i>L'habitat de Chauves-souris</i>	15
3.3 <i>L'habitat de la Rosalie des Alpes (<i>Rosalia alpina</i>)</i>	15
3.4 <i>L'habitat de l'Apollon (<i>Parnassius apollo subsp. aqualensis</i>)</i>	15
3.5 <i>Les habitats d'espèces d'oiseaux</i>	16
3.51 <i>Les espèces nicheuses actuellement dans le site</i>	16
3.52 <i>Les espèces nicheuses actuellement à la périphérie du site</i>	17
3.53 <i>Les espèces ayant niché dans le site ou à sa proximité</i>	17
3.6 <i>Synthèse sur le patrimoine naturel d'intérêt communautaire</i>	17
Bibliographie	19
Annexes	21

Introduction

L'expérimentation « document d'objectifs Natura 2000 » sur le site « haute vallée de la Dourbie-massif du Lingas » a pour objectifs outre **de tester une méthodologie**, d'aboutir à des résultats concrets, autrement dit **de proposer des objectifs et mesures de gestion contractuelles**, qui, par définition, concilient les attentes des acteurs locaux et le maintien de la diversité biologique d'intérêt communautaire.

Ainsi, le comité de pilotage chargé de cadrer l'élaboration du document d'objectifs, de même que le comité technique qui contribue plus directement à l'avancement du travail (apports d'éléments techniques), sont appelés entre autres à répondre tant à la problématique **du maintien et de la gestion agri-environnementale des milieux ouverts** (essentiellement des habitats naturels d'intérêt communautaire), que de poursuivre celle de la **mise en oeuvre d'une gestion sylvo-environnementale de la forêt**.

Une approche globale et concertée est nécessaire pour la genèse de ce document d'objectifs, prenant ainsi en considération le contexte local, et notamment les usages ainsi que les activités économiques des utilisateurs et gestionnaires de l'espace.

Ce rapport présente l'**inventaire** qui est en cours d'achèvement. En effet, quelques secteurs sont actuellement en cours de prospection. Son contenu, perfectible, a fait l'objet de diverses discussions et collaborations, mais aussi de validations techniques et scientifiques (à compléter pour certains habitats naturels inscrits à l'annexe 1 de la directive Habitats).

L'ensemble des documents produits constituent donc une base indispensable qui permet d'engager l'analyse nécessaire pour définir des objectifs et mesures de gestion durable.

note au lecteur : afin de faciliter la lecture de ce rapport, les cartographies nécessaires à sa compréhension sont rassemblées dans une annexe jointe

1. Description générale du site

1.1 Localisation des enveloppes de référence du site susceptible de figurer dans le réseau natura 2000 et du programme LIFE

L'enveloppe de référence du programme LIFE est comprise en majeure partie dans le site natura 2000 « Aigoual et Lingas », lequel s'étend sur une superficie de 17700 ha répartis sur les départements de la Lozère et du Gard. La carte n°1 (cf. document cartographique) permet de visualiser la position géographique de l'enveloppe de référence LIFE, dans la partie sud du site éligible.

1.2 L'enveloppe de référence du programme LIFE

La surface totale concernée est de 5624 ha, soit approximativement un tiers du site « Aigoual et Lingas » (cf. carte n°2). Les altitudes s'échelonnent de 1445 m à l'est du col de l'Homme mort (la Luzette) et 760 m à Cazebonne (versant méditerranéen).

1.3 Les communes

Six communes sont concernées par le programme (cf. carte n°3) :

- Dourbies pour une surface de 2856 ha ;
- Bréau pour une surface de 825 ha ;
- Arphy pour une surface de 817 ha ;
- Aumessas pour une surface de 741 ha ;
- Alzon pour une surface de 234 ha ;
- Arrigas pour une surface de 151 ha.

1.4 L'habitat humain

Celui-ci se caractérise avant tout par un faible nombre de résidences principales, mais aussi par la dispersion de résidences secondaires et bâtiments utilisés temporairement en période estivale (cf. carte n°4). De plus, il faut mentionner que l'abondance des bâtiments en ruine à la périphérie du site sur le versant méditerranéen atteste d'une utilisation agricole passée.

1.5 *Le réseau de communication*

Ses caractéristiques principales peuvent se résumer aux éléments suivants (cf. **carte n° 5**) :

- les quatre routes départementales localisées à l'est et au nord convergent hors du périmètre vers le village de l'Espérou, noeud de communication entre la Lozère et le Gard, point de passage pour le sommet de l'Aigoual, mais aussi entre les vallées de la Dourbie et de l'Hérault, et durant la transhumance ovine (la grande draille du Languedoc-Roussillon se superpose à la D 329) ;
- la desserte forestière, dont une route forestière et de nombreuses pistes (qui ne sont pas toutes représentées sur la carte), est répartie de façon homogène dans l'enveloppe de référence.

Globalement, le massif du Lingas se situe à l'écart des grands axes de communication, ne faisant l'objet, que d'une pénétration diffuse essentiellement estivale. Les services de la Direction Départementale de l'Équipement du Gard (1996) font état de comptages qui ne reflètent pas les écarts saisonniers, et dont les résultats sont les suivants (nombre moyen journalier de véhicules circulant dans les deux sens pour une année entière) :

- 658 sur la D 48 entre le Vigan et la Cravate ;
- 973 sur la D 986 entre Valleraugue et l'Espérou ;
- 1235 sur la D 986 entre l'Espérou et la Serreyrède (en direction du sommet de l'Aigoual).

1.6 *Bassins versants et réseau hydrographique*

D'un point de vue hydrologique, le site est partagé entre les bassins versants de la Dourbie, laquelle se jette dans le Tarn (domaine atlantique), et ceux de la Vis, de l'Arre et du Coudoulous qui rejoignent l'Hérault (domaine méditerranéen). La ligne de partage des eaux, d'ouest en est, passe par le St Guiral, les cols de l'Homme mort, des Portes et du Minier (cf. **carte n° 6**).

Le réseau hydrographique, dense, est caractérisé par des conditions géomorphologiques différentes de part et d'autre de la ligne de partage des eaux :

- au sud, le réseau est très encaissé, formant ainsi des ravins torrentiels ;
- au nord, en rive gauche de la Dourbie qui prend sa source à proximité du col de Montals, l'écoulement se fait sur des pentes douces. Les nombreuses zones humides contribuent ainsi à l'alimentation régulière du chevelu et attestent

l'importance de la ressource en eau. Ces zones humides sont structurées généralement en une mosaïque de groupements hygrophiles (Jestin, 1997) associant des bas-marais acides (tourbières basses, code CORINE Biotopes 54.4), des prairies à Jonc acutiflore (code 37.22), des prairies à Jonc rude et gazons humides à Nard raide (codes 37.22), ..., et quelques rares tourbières actives avec des bombements à Callune et tourbières à Molinie bleue (codes 51.1131 et 51. 2).

1.7 L'occupation du sol : types de végétation dans les années 70

La carte n°7 réalisée à partir de photo-aériennes et de relevés sur le terrain représente de façon simplifiée la répartition de cinq types de végétation qui s'étendent respectivement sur :

- 3465 ha pour les forêts (soit 61,6 %) ;
- 679 ha pour les bois clairs, landes boisées et accrus (soit 12,1 %) ;
- 1065 ha pour les landes fermées et herbeuses (soit 18,9 %) ;
- 400 ha pour les pelouses, prairies et friches (soit 7 %) ;
- 15 ha pour les zones à végétation très claire ou nulle (zones d'érosion essentiellement, soit 0,3 %).

1.8 L'occupation du sol : types de végétation dans les années 80

La carte n°8 est extraite de l'inventaire cartographique « Land cover », réalisé à l'échelle 1/100000. Quatre types de végétation, héritage de l'activité pastorale et des travaux forestiers initiés à la fin du 19^{ème} siècle (Godron et al., 1993), sont distingués :

- les forêts de feuillus d'une superficie de 4659 ha (soit 82,9 %) sont constituées de peuplements de Hêtres (*Fagus sylvatica*), purs ou mélangés avec du Sapin pectiné (*Abies alba*) ou de l'Épicéa commun (*Picea abies* ; les peuplements résineux pourtant présents n'apparaissent pas ici) ;
- les pelouses et pâturages naturels occupent une surface de 832 ha (soit 14,8 %) ;
- les landes et broussailles sont réparties sur 87 ha (soit 1,5 %) ;
- les espaces forestiers et la végétation arbustive en mutation occupent 36 ha (soit 0,6 %) ;

- un lac, celui des Pises, s'étend sur 10 ha (soit 0,2 %).

Bien qu'il soit délicat de comparer les surfaces issues des cartes n° 7 et 8 puisque les outils et typologies ayant servi à la description de la végétation sont différents (photographies aériennes et images satellitaires « Land cover » dont la résolution est de 5 ha), il est toutefois possible de confirmer la progression de la forêt, la forte régression des landes et globalement des autres milieux ouverts, attestée par ailleurs (Granger, 1996 ; Servant, 1996 ; Clair et al., 1995).

1.9 Peuplements forestiers

La forêt qui couvre plus de 80 % du site est composée de peuplements feuillus (Hêtre essentiellement), résineux (Epicéa commun, Sapin pectiné et Pins) et mixtes dont les surfaces respectives sont 1850 ha (soit 32,9 %), 1656 ha (soit 29,4 %) et 1361 ha (soit 24,2 %). La proportion entre les peuplements feuillus et résineux est relativement équilibrée, et peut être considérée comme garante de la vocation multi-fonctionnelle de la forêt (production économique, protection des sols et du patrimoine naturel, accueil du public ; cf. **carte n° 9**), bien quelle ait été calculée suite à une simplification d'une typologie détaillée (IFN, 1990).

1.10 Régime foncier

La **carte n°10** permet de visualiser la répartition des divers statuts fonciers :

- le domanial couvre 4160 ha (soit 73,9 %) ;
- la propriété privée couvre 886 ha (soit 16 %) ;
- la propriété du Parc national des Cévennes couvre 575 ha (soit 10 %) ;
- le communal couvre 3 ha (Dourbies ; soit 0,1 %).

2. Les usages de l'espace et activités économiques

2.1 La chasse

Divers modes de chasse sont pratiqués sur une surface de 3822 ha répartie de part et d'autre d'une zone interdite à la chasse (cf. carte n° 11), dans laquelle des tirs de régulation sont autorisés à titre exceptionnel une fois par mois au maximum pendant la période d'ouverture de la chasse (chasse au Sanglier en battue uniquement). Trois espèces font l'objet d'un plan de chasse, à savoir, le Cerf (*Cervus elaphus*), le Chevreuil (*Capreolus capreolus*) et le Mouflon (*Ovis ammon musimon* ; ce dernier est présent à l'est du périmètre dans les environs du Pic de Barette).

2.2 La gestion forestière dans les forêts domaniales

2.21 Classement des séries d'aménagement

La superficie gérée par l'Office National des Forêts (ONF) s'étend dans l'enveloppe de référence LIFE sur 4160 ha, parmi lesquels les aménagements suivants se distinguent (cf. carte n° 12) :

- 332 ha classés en forêt de protection des sols (8^{ème} série) sont composés principalement de peuplements de Hêtres qui ne font l'objet que de peu de traitements sylvicoles ;
- 15,5 ha classés en Réserve Biologique Domaniale constituent un témoin de l'évolution naturelle de la hêtraie d'altitude qui est préservée de toutes interventions (art. 2 de l'arrêté du 16/02/82 du Ministère de l'agriculture), et ce depuis 1933 ;
- 109 ha sont classés en terrains non aménagés ;
- 3703,5 ha sont classés en forêt de protection/production, laquelle est conduite en futaie jardinée (1^{ère} série de Montals), futaie irrégulière (4^{ème} série du Lingas), futaie régulière (5^{ème} série des Pins, 6^{ème} série des Hêtres, 7^{ème} série des jeunes peuplements résineux). Ces diverses séries sont orientées vers la production ligneuse et intègrent des objectifs de protection à part entière (cf. Convention de sylviculture ONF/PnC, 1990).

L'activité économique de production forestière est prépondérante dans le site comme le confirme les données présentées dans le tableau n° 1 (cf. annexe 1).

2.22 Modes de gestion forestière

La carte n°13 permet de distinguer les divers modes de gestion pratiqués en forêt domaniale. Ceux-ci sont déclinés à l'intérieur d'une même série par groupes de parcelles correspondant à des interventions (régénération/préparation/amélioration). La description adoptée est une simplification des interventions sylvicoles, lesquelles sont modulées dans les pratiques de terrain en fonction de la typologie des stations, de la composition et de la structure du peuplement à l'échelle infra-parcellaire.

La 1^{ère} série « dite de Montals » qui est traitée en futaie jardinée est composée d'un peuplement mélangé (Sapin, Epicéa, Douglas, Hêtre, ...) en cours d'irrégularisation (plan d'aménagement valide pour la période 1990-2009). L'objectif final recherché est d'obtenir une sapinière/hêtraie. Trois groupes se distinguent :

- un groupe de jardinage dans lequel les arbres mûrs sont coupés et divers travaux sont effectués selon une rotation de dix ans afin de favoriser la régénération naturelle ;
- un groupe de rajeunissement où la régénération artificielle est privilégiée et est implantée dans des trouées au sein desquelles des arbres adultes auront été coupés préalablement (préparation des plantations, si possible, par broyage des rémanents et travaux du sol) ;
- un groupe de jeunesse composé de plantations récentes (20/30 ans) qui font l'objet d'entretiens et de coupes d'éclaircies. Il faut signaler que dans ces parcelles ont été inventoriés de vieux taillis de hêtres situés sur les crêtes et terrains à fortes pentes ; leur conservation est privilégiée dans le présent plan d'aménagement.

Dans la 6^{ème} série « dite des hêtres » (1979-2008), la gestion est réalisée par coupes progressives à l'échelle de parquets de 6 à 10 ha, dans lesquels la régénération naturelle est recherchée prioritairement (compléments si nécessaire par des plantations de Hêtres ou Sapins). Dans l'enveloppe du programme LIFE, deux groupes de parcelles sont individualisés :

- un premier dit d'amélioration qui correspond aux taillis les plus jeunes conduits en futaie sur souche (réduction du nombre de cépées, des brins mal formés et des vieux arbres tortueux tous les 15/30 ans) ;

- un second de préparation qui constitue en principe le prochain peuplement à régénérer et dans lequel, sont réalisées des éclaircies permettant de désigner les semenciers (tous les 15-30 ans en prélevant 20 à 30 % des tiges).

La 7^{ème} série « dite des jeunes résineux » dont le plan d'aménagement sera modifié vers 2000 est une série de peuplements transitoires dominée essentiellement par le Pin noir (20-30 ans) et l'Épicéa commun (50 ans). Les travaux effectués dans le groupe de jeunesse sont majoritairement des opérations d'élagage et d'éclaircies.

La 5^{ème} série « dite des pins » récemment révisée est en cours d'agrément (aménagement prévu de 1997 à 2012 ; la cartographie de cette série n'est donc peut-être pas définitive). Cette série est très diversifiée, associant de nombreuses essences (Pins noir, laricio et sylvestre, Hêtre, Chêne pubescent, Châtaignier, ...). La sylviculture à conduire serait structurée par parquets de 6-10 ha. Trois groupes de parcelles sont actuellement identifiés :

- un groupe de régénération strict avec renouvellement par plantations et partiellement par régénération naturelle (peuplements âgés) ;
- un groupe d'amélioration dans lequel des arbres d'avenir seraient désignés sur une partie de la surface (première éclaircie) et qui compte également des peuplements mûrs qui ne seraient pas régénérés dans les 15 années à venir ;
- un groupe d'attente où peu de travaux seraient effectués (protection des sols).

Dans la 4^{ème} série « dite du Lingas » dont le peuplement assez régulier est mélangé et en cours d'irrégularisation, trois groupes de parcelles sont également délimités :

- un premier groupe avec des semenciers de Sapins susceptibles d'assurer une régénération naturelle (coupes d'irrégularisation tous les 10 ans) ;
- un second groupe où les Sapins ne sont pas (ou pas suffisamment) représentés pour assurer la régénération (coupes d'irrégularisation par trouées, broyages et plantations suivies d'un enlèvement progressif des arbres mûrs tous les 10 ans) ;
- un troisième groupe de parcelles où les Sapins sont présents sur une partie seulement (coupes d'irrégularisation et trouées tous les 10 ans afin d'assurer la régénération naturelle et sa dissémination).

Il faut mentionner que dans cette série où la sylviculture est la plus complexe, des taillis de Hêtres dont l'âge est supérieur à 80 ans sont conservés pour la protection des sols (non convertibles en futaie).

En complément de ces divers modes de gestion, d'autres parcelles forestières ou non ont des affectations particulières :

- les peuplements de protection des sols (8^{ème} série) largement répandus à la périphérie de l'enveloppe LIFE. Ceux-ci sont principalement dominés par le Hêtre qui croît sur de fortes pentes. Peu de travaux sylvicoles y sont conduits, mais seulement des coupes « au coup par coup » pour des raisons sanitaires principalement (essences résineuses) et pour assurer, exceptionnellement, la régénération naturelle de certaines hêtraies (terrains les moins accidentés) ;
- les vides non boisables, assez nombreux, qui correspondent soient à des zones humides, des landes situées sur les crêtes, des pelouses pâturées ou encore à des zones rocheuses ;
- les grains de vieillissement présents uniquement dans la 5^{ème} série des pins (agrément en cours) constitueront à terme un échantillon de stades forestiers parvenus à une maturité optimale (3 à 7 ha/100). Les directives complétant la convention ONF/PnC (1994) donnent la définition suivante de ce traitement : « zone témoin de la dynamique forestière permettant le développement et la conservation d'espèces animales et végétales inféodées aux phases finales du cycle forestier (maturité, sénescence, dépérissement, mort des arbres dominants) ». Dans ces grains de vieillissement des opérations sylvicoles d'amélioration sont menées. Ceux proposés dans l'enveloppe de référence LIFE et à sa proximité sont des futaies pures de Hêtres ou en mélange, des taillis de Chênes, des futaies de feuillus mélangés et taillis de Châtaigniers ;
- la Réserve Biologique Domaniale dont l'objectif est d'assurer la conservation d'une hêtraie d'altitude évoluant naturellement ;
- les terrains non aménagés, qui, soient le seront ultérieurement (Fabret), soient ont d'autres vocations (DFCI et pastoralisme à l'Ouest de Cazebonne par exemple) ;

- les zones d'intérêts biologiques qui ont été définies lors de la révision de l'aménagement de la série du Lingas, afin de permettre essentiellement la protection d'éléments patrimoniaux particuliers, tels des valats froids (y compris des mégaphorbiaies), des zones humides ou encore des pelouses situées en crêtes. Les travaux sont limités dans ces zones.

Les forêts domaniales de l'Aigoual sont encore récentes, ayant été implantées il y a un siècle. Des discussions sur leur conduite sont en cours afin de définir des « Orientations de gestion forestière pour la zone centrale du Parc national des Cévennes » (cf. document provisoire ; Aumasson, 1996).

2.3 Les forêts privées gérées

La gestion de certaines forêts privées incluses dans l'enveloppe LIFE est cadrée et planifiée dans des plans simples de gestion agréés par le Centre Régional de la Propriété Forestière et au sein de groupements forestiers (le PnC est consulté préalablement à l'agrément). La carte n° 14 permet de visualiser leur localisation.

2.4 Le pastoralisme

Originellement parcourus par de très nombreux troupeaux ovins, le Lingas et l'Aigoual ont subi depuis le siècle dernier une profonde mutation ayant pour conséquence un fort déclin du pastoralisme transhumant (la grande draille du Languedoc-Roussillon passe dans la partie Est de l'enveloppe LIFE avant de rejoindre l'Espérou).

La carte n° 15 distingue quatre types d'unités pastorales tant à l'intérieur de l'enveloppe LIFE qu'à sa proximité ; ceux-ci correspondent à des productions et pratiques différentes (le numéro de chaque unité renvoie au tableau n°2 ; cf. annexe 2) :

- quatre unités accueillent des troupeaux ovins transhumants. Les chiffres figurés sur la cartographie en 1978 (caractère italique) et en 1996 (caractère souligné) font état du déclin des effectifs hormis pour l'unité n°3. Toutefois, ce type de pastoralisme est celui qui gère plus de la moitié des milieux ouverts ;
- les troupeaux équins sont au nombre de deux. Le n°11, localisé sur le versant méridional, est considéré comme divaguant et le second (n°12) a subi une baisse significative de son effectif ;
- les troupeaux bovins transhumants se répartissent sur quatre unités pastorales.

En 1998, un troupeau bovin supplémentaire sera présent sur le versant

méridional pâturant une unité d'une cinquantaine d'hectares (unité n°5 à l'Ouest de Cazebonne qui devrait accueillir aux environs de 150 animaux ; projet associant un agriculteur, la commune d'Alzon, la Chambre d'Agriculture, l'ONF et le PnC) ;

- les troupeaux bovins permanents (siège d'exploitation sur le Lingas) occupent deux grandes unités pastorales une partie de l'année seulement (n°9 et 10). En effet, du fait des conditions climatiques hivernales et de la structure des exploitations, leur propriétaire est contraint de les déplacer hors du Lingas (transhumance inverse).

L'activité pastorale, production économique et gestionnaire des milieux ouverts, a subi globalement un déclin durant les vingt dernières années, qui s'est traduit par une baisse des effectifs des troupeaux et non par un recul irréversible des espaces pastoraux (ça et là les boisements progressent à partir des lisières).

Quelques projets en cours devraient permettre, grâce à une synergie d'acteurs et de moyens, la reconquête de nouveaux territoires.

2.5 Les activités sportives et de découverte

Outre, les activités économiques forestières et pastorales, l'enveloppe de référence LIFE a une vocation touristique au sens large, étroitement liée à un environnement de qualité.

Diverses infrastructures, réparties de façon homogène hormis dans la partie au nord du gîte des Gardies, permettent et encouragent tant la découverte du cadre que la pratique d'activités sportives estivales et hivernales (cf. carte n°16). Ces infrastructures complétées par un réseau de pistes qui sont autorisées à la circulation (à de rares exceptions près) rendent accessibles la majeure partie du Lingas (y compris le site prisé du lac des Pises).

Les acteurs engagés dans la promotion et la découverte maîtrisée du site sont essentiellement les communes, le PnC et l'ONF (en 1997, le réseau d'infrastructures d'accueil de l'ONF sera conforté par des aires de pique-nique et de stationnement).

2.6 Mesures de protection

La carte n°17 permet de constater que la presque totalité de l'enveloppe LIFE est en zone centrale du Parc national des Cévennes (décret de création du 02/09/70), soit plus précisément 5467 ha (y compris 15,5 ha de Réserve Biologique Domaniale ; Peyrebesse). De

plus, la zone centrale du Parc est classée, au titre de la directive Oiseaux (79/409/CEE) en Zone de Protection Spéciale (n° LR 25).

3. Le patrimoine naturel d'intérêt communautaire

3.1 Les habitats naturels d'intérêt communautaire

Huit habitats inscrits à l'annexe 1 de la directive Habitats (92/43/CEE), dont trois prioritaires (*), ont été identifiés durant la saison 1996 dans l'enveloppe de référence et à sa périphérie (cf. **carte n°18** ; la cartographie en couleur est intégrée au rapport distribué lors du comité de pilotage du 31/01/97), à savoir :

- des landes montagnardes à Callune et Genêt (code 31.226) sur 62,49 ha (et 1,8 ha en dehors du périmètre) ;
- des formations montagnardes à Genêt purgatif des Cévennes (code 31.8421) sur 83,68 ha (et 359,06 ha) ;
- des pelouses à Nard pour partie (code 35.11*) sur 103 ha ;
- des pelouses à Canche flexueuse, sous-association à Fétuque paniculée (code 35.13*) sur 193,39 ha (et 4,79 ha) ;
- des mégaphorbiaies hercynio-alpines (code 37.81) sur 6,4 km et 4,03 ha ;
- une pessière acidiphile (code 42.2) sur 7,78 ha ;
- des tourbières hautes actives pour partie (code 51.1*) sur 2,64 ha ;
- des éboulis siliceux septentrionaux associés aux falaises siliceuses catalano-languedociennes (codes 61.12X62.26) sur 18,5 ha.

La classification adoptée est issue de « CORINE biotopes manual » (1991), de la « Liste des habitats retenus dans la directive 92/43/CEE devant être pris en considération en région Languedoc-Roussillon » (1995) et de la « Typologie descriptive de la végétation des Cévennes » (1996).

Concernant les nardaies et les tourbières, les unités cartographiées ne correspondent pas exclusivement à ces habitats. En effet, l'une et l'autre ont été identifiées parmi une mosaïque de groupements végétaux caractéristiques des zones humides (un complément d'inventaire et une validation scientifique supplémentaire auront lieu durant le mois de juillet 1997).

Les divers habitats inventoriés sont décrits dans des fiches synthétiques regroupées dans le « Répertoire des habitats et espèces d'intérêt communautaire » (cf. annexe 3).

3.2 L'habitat de Chauves-souris

Sur la carte n° 19 sont localisées huit espèces d'intérêt communautaire dont les niveaux de population ont régressé en Europe (deux espèces présentes dans l'enveloppe de référence sont décrites à l'annexe 3).

Leur répartition telle qu'elle est présentée permet de constater que leur habitat de reproduction (seulement deux grottes connues) et d'hivernage (grottes et greniers) est situé à la périphérie de l'enveloppe de référence. Toutefois, il est possible de supposer, bien qu'une seule capture et un gîte temporaire soient figurés dans l'enveloppe, que ces espèces fréquentent assidûment pour se nourrir les milieux ouverts du Lingas (hormis le Vespertilion de Capaccini dont la présence est ici exceptionnelle ; Séon, comm. pers. 1996).

3.3 L'habitat de la Rosalie des Alpes

Une opération de piégeage réalisée en septembre 1996 et une synthèse des observations antérieures (Duguépéroux, 1996) ont permis de faire un premier bilan de la présence de l'espèce dans l'enveloppe (cf. fiche à l'annexe 3).

La carte n°20 précise la répartition de l'habitat identifié par les observations directes et les captures, à savoir les hêtraies pures ou hêtraies-chênaies comptant des individus d'un diamètre moyen à fort, dépérissants ou morts. De plus, apparaît sur cette carte, l'habitat favorable qui correspond aux hêtraies comportant une proportion considérable d'arbres sénescents.

3.4 L'habitat de l'Apollon

L'habitat d'une sous-espèce de l'Apollon (*Parnassius apollo subsp. aqualensis* ; cf. fiche à l'annexe 3) présentant un intérêt patrimonial national et européen, fait l'objet de la carte n°21 où apparaissent des sites anciennement colonisés (disparition suite au boisement), des sites connus et favorables.

Son habitat est essentiellement composé de milieux rocheux ouverts inclus en forêt ou parmi les landes, où croissent diverses plantes hôtes indispensables aux chenilles (*Sedum sp.*, *Sempervivum sp.*).

3.5 Les habitats d'espèces d'oiseaux

Parmi les 173 espèces observées dans l'enveloppe et à sa proximité entre 1970 et 1990 (Guillosson, 1990), 15 espèces d'intérêt communautaire sont régulièrement observées.

3.51 Les espèces nicheuses actuellement dans le site

Au nombre de six (cf. fiches à l'annexe 3), il s'agit :

- de la Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*) qui est présente essentiellement sur le versant atlantique (Guillosson, 1990 ; cf. carte n° 23). Son habitat correspond à des pelouses comptant des buissons épars (Genévrier commun, Genêt à balai) et à des prairies parsemées de buissons isolés ou en bouquets ;
- de la Fauvette pitchou (*Sylvia undata* ; cf. carte n° 23). Son habitat est constitué de landes à Genêt et Rosacées situées tant dans l'enveloppe de référence qu'à sa proximité où les effectifs sont supérieurs (Ricaud, comm. pers. 1997) ;
- du Bruant ortolan (*Emberiza hortulana*) qui est une espèce se reproduisant sur les deux versants (Guillosson, 1990 ; cf. carte n° 23). Son habitat correspond aux zones de brûlis (récents ou anciens) avec de l'arène dénudée, des buissons bas et graminées éparses, mais aussi aux landes à Genêt purgatif et à balai. Ses effectifs sont probablement supérieurs à la périphérie de l'enveloppe de référence (Ricaud, comm. pers. 1997) ;
- du Pipit rousseline (*Anthus campestris* ; cf. carte n° 23) qui fréquente les pelouses à Fétuque paniculée (*Festuca spadicea*) bien exposées, de même que les brûlis, les pentes et crêtes dénudées et arides ;
- de l'Alouette lulu (*Lulu arborea* ; cf. carte n° 23) qui se cantonne aux lisières des forêts mixtes ou résineuses, à proximité de milieux ouverts de superficie considérable ;
- du Pic noir (*Dryocopus martius*) dont l'habitat est délimité sur la carte n°26. Le site de reproduction est établi dans un Hêtre isolé creusé de loges ou dans un groupe de Hêtres. Au total, plus de 115 arbres ont été répertoriés (le secteur au nord du St Guiral demeure à prospecter ; Ricaud, comm. pers. 1996). Les Hêtres choisis sont généralement des

arbres de haute futaie. Le secteur fréquenté par l'espèce, d'une superficie de 3157 ha, couvre la presque totalité des peuplements forestiers qui sont subdivisés en domaines vitaux.

3.52 *Les espèces nicheuses actuellement à la périphérie du site*

Sept espèces de rapaces qui se reproduisent aux environs du site, dépendent parfois en grande partie des milieux ouverts du Lingas qui constituent leur territoire de chasse (milieux dont le taux de recouvrement des ligneux hauts est inférieur à 25 %). Sur la **carte n°22** sont délimités précisément les divers milieux ouverts qui s'étendaient sur 1196 ha en 1990 (y compris les coupes à blanc et les jeunes plantations) ; sont également localisées des dynamiques de boisement (d'après des relevés de terrain). Ces espèces de rapaces sont :

- le Busard cendré (*Circus pygargus*) et le Busard St Martin (*Circus cyaneus*) dont leur site de nidification et leurs principaux territoires de chasse sont identifiés sur la **carte n° 24** ;
- le Circaète Jean le Blanc (*Circaetus gallicus*) représenté par au moins trois couples à la périphérie (cf. **carte n° 27**) ;
- la Bondrée apivore (*Pernis apivorus*) et le Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*) ;
- l'Aigle royal (*Aquila chrysaetos*) et l'Aigle de Bonelli (*Hieraetus fasciatus*) qui exploitent de très vastes territoires (parfois plus de 100 km²).

3.53 *Les espèces ayant niché dans le site ou à sa proximité*

Ces espèces au nombre de quatre sont respectivement le Faucon pèlerin (cf. **carte n° 27**), l'Aigle botté (cf. **carte n° 27**), la Bondrée apivore et la Chouette de tengmalm dont l'habitat ancien (930 ha) et le plus favorable sont circonscrits sur la **carte n° 25**.

3.6 *Synthèse sur le patrimoine naturel d'intérêt communautaire*

Les **cartes n° 28 et 29** proposent un zonage du patrimoine naturel d'intérêt communautaire tant au titre de la directive Habitats que de la directive Oiseaux.

Les divers éléments de ce patrimoine se superposent largement dans l'espace (exemple : habitats de reproduction d'oiseaux d'intérêt communautaire et habitats naturels d'intérêt communautaire) et sont majoritairement localisés dans les milieux ouverts.

Ce zonage tel qu'il est réalisé permet de distinguer les « zones de priorité 1 » dans l'enveloppe et à sa périphérie (versant méridional), autrement dit les sites présentant un intérêt patrimonial communautaire de tout premier ordre.

BIBLIOGRAPHIE

- Aumasson P. (1996). *Orientations de gestion forestière pour la zone centrale du Parc national des Cévennes*. Document provisoire. 70p. et annexes.
- Clair J., Gaullier C., Sassier M et Weissrock G. (1995). *Etude des milieux ouverts et de leur évolution dans la vallée de la Dourbie (Gard)*. Rapport de stage. ENSA.M/PnC. 36p., annexes et cartes.
- Godron M. et al. (1971). Mission « Cévennes 1970 » secteur plateau du Lingas. CEPE. 6p., cartes et annexes.
- Centre Régional de la Propriété Forestière du Languedoc-Roussillon (1997). *Note manuscrite et plan de situation de forêts privées gérées*. 1p. et cartes.
- Chambre d'Agriculture du Gard et Service Interdépartemental Montagne Elevege Languedoc-Roussillon (1995). *Territoire de transhumance de la coopérative d'estive de « la Raïole »*. Diagnostic pastoral et propositions de gestion. 19p. et cartes.
- Direction Départementale de l'Equipement du Gard et Conseil Général du Gard (1997). *Carte des comptages routiers (année 1996)*. 1 carte.
- Duguépéroux F. (1996). *Compte-rendu d'une opération de piégeage et synthèse des observations de la Rosalie des Alpes (Rosalia alpina)*. Interprétation. UE/PnC/ONF. 4p.
- European Communities (1991). *CORINE biotopes manual*. 300p.
- Fonderflick J. (1993). *Inventaire des potentialités forestières pour la Chouette de Tengmalm*. PnC/ALEPE. 39p. et annexes.
- Gauthier R. (1997). *Compte-rendu de prospections sur les Sphaignes de l'Aigoual*. Université Laval. 2p. et carte.
- Godron M. et al. (1993). *L'avenir des forêts du Lingas*. ONF. 13p., cartes et annexes.
- Granger C. (1996). *Inventaire des milieux ouverts sur le versant sud du Massif du Lingas et problématique de leur gestion*. Rapport de stage. ENSA.M/PnC. 22p., annexes et cartes.
- Guillosson J.Y. (1990). *Avifaune du Lingas (massif de l'Aigoual, Gard) 1970-1990*. PnC. 84p.
- Hébrard (1996). *Prospections bryologiques effectuées à l'Aigoual*. Note manuscrite. 49p.
- Jestin P. (1997). *Inventaire préliminaire des zones humides du massif de l'Aigoual-Lingas*. PnC. 55p. et annexes.

- Luce JM.** (1996). *Rosalia alpina*. Background information on invertebrates of the habitats Directive and the Bern Convention. Council of Europe. Part 1 : p70-73.
- Office National des Forêts** (1979, 1981, 1990, 1993 et 1997). *Plans d'aménagements forestiers des séries 1, 4, 5, 6, 7 et 8*.
- Office National des Forêts et Parc national des Cévennes** (1990). *Convention de sylviculture en zone centrale du Parc national des Cévennes*. 6p. et annexes.
- Office National des Forêts et Parc national des Cévennes** (1994). *Directives complétant le protocole « Sylviculture en zone centrale du Parc national des Cévennes (PnC/ONF 1990)*. 3p.
- Préfecture de Région Languedoc-Roussillon et Direction Régionale de l'Environnement** (1995). *Liste des habitats naturels retenus dans la Directive 92/43/CEE du 21 août 92 devant être pris en considération en région Languedoc-Roussillon*. 66 p.
- Rameau J.C.** (1996). *Typologie descriptive de la végétation des Cévennes*. ENGREF. 43p.
- Servant AC.** (1996). *Bilan de la dynamique de végétation sur le massif du Lingas à partir des photos aériennes*. Rapport de stage. ENSA.M/PnC. 13p. et cartes.
- Valentin-Smith G.** (1996). *Cahier de procédures pour la mise au point de documents d'objectifs sur 37 sites-test du futur réseau natura 2000*. Programme LIFE. RNF. 31p. et annexes.
- Yeatman-Berthelot D. et Jarry G.** (1994). *Atlas des oiseaux nicheurs de France (1985-1989)*. SOF. 775p.

ANNEXE 1

Tableau n° 1 : Volumes en m3 des essences commercialisées pour la totalité des séries 1, 4, 5, 6, 7, et 8 (d'après le suivi des ventes / ONF 1997)

	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	TOTAL
Hêtre	4056	3577,1	3671,81	2628,89	2207,62	3598,98	2628,85	2744,75	25114
Epicéa	7260	8686,51	9616,8	11571,46	11004,09	8808,362	6926,98	9109,8	72984
Sapin	1129	852	818	1986,73	2378	780,07	1712,23	1068,7	10724,73
Mélèze	17	48	33	7	13	1	8	7	134
Pin noir	2889	515	459	588,76	495,5	2226	596	1850,8	9620,06
P. à crochet	725	432	387	323,74	304	312	295,7	459,91	3239,36
TOTAL	16076	14110,61	14985,61	17106,58	16402,21	15726,41	12167,77	15240,96	121816,2

ANNEXE 2

Tableau n°2 : unités pastorales

n° des unités pastorales	surface (ha)	évolution des effectifs	période de pâturage	remarques
1	325	baisse	15/06-15/09	bail entre la coopérative la Raïole et le PnC
2	625	baisse	15/06-15/09	bail entre la coopérative la Raïole et le PnC
3	374	hausse	15/06-15/09	bail entre la coopérative la Raïole et le PnC
4	54	baisse	15/06-15/09	n'apparaît sur la carte qu'une partie de l'espace pâturé
5	54	reconquête		reconquête pastorale à vocation DFCI
6	156	?		
7	2,5	?	fin juillet/fin août	convention ONF/agriculteur
8	17,5	?	fin juillet/fin août	convention ONF/agriculteur
9	171	stable	fin juillet/fin sep.	sylvopastoralisme
10	376	hausse	fin juin/fin août	disparition d'un troupeau ovin au profit d'un troupeau bovin
11	18,5	?		divagation des animaux
12	10	baisse	toute l'année	
13	2,2	?	fin juillet/fin août	convention ONF/agriculteur

ANNEXE 3

**Programme LIFE « document d'objectifs Natura 2000 »
Site test « Massif du Lingas - Haute vallée de la Dourbie »**

REPertoire DES HABITATS ET ESPECES

D'INTERET COMMUNAUTAIRE



Comité de pilotage
Sous-Préfecture du Vigan

02 juillet 1997
F. Duguépéroux

STATUTS JURIDIQUES DES ESPECES PRESENTEES

Listes nationales d'espèces protégées :

- Annexe 1 ou 2 de l'arrêté ministériel du 20/01/82 modifié par l'arrêté du 31/08/95 fixant la liste des espèces végétales protégées.
- Arrêté du 22/07/93 fixant la liste des insectes protégés.
- Arrêté du 17/04/81 fixant la liste des oiseaux protégés.
- Arrêté du 17/04/81 fixant la liste des mammifères protégés.

Convention de Berne :

- Annexe 2 (espèces strictement protégées).

Directive 92/43 « Habitats / Faune / Flore » du 21/05/92 :

- Annexe 1 : Liste des habitats naturels d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation.
- Annexe 2 : Liste des espèces d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation.
- Annexe 4 : Liste des espèces d'intérêt communautaire nécessitant une protection stricte.

Directive 79/409 « Oiseaux » :

- Annexe 1 : Liste des espèces d'oiseaux considérées comme menacées, ou dont les habitats sont menacés, au niveau de la communauté Européenne.

NB : dans les fiches ci-après, les données relatives au site « Lingas / Dourbie » sont figurées en caractères italiques ;

le statut local de chaque espèce d'oiseau est déterminé précisément par un code distinguant les nicheurs certains dans le site actuellement (NS), les nicheurs anciens (NA) et les nicheurs certains à proximité actuellement (NP).

Fiche synthétique par habitat naturel d'intérêt communautaire

Nom de l'habitat : landes montagnardes à Callune et Genêt

Code CORINE biotopes 1991 : 31.226

Statut : habitat naturel d'intérêt communautaire inscrit à l'annexe I de la directive « Habitats »

Caractérisation de l'habitat :

Aspect/structure : étendue couverte essentiellement de ligneux bas, plus ou moins denses.

Composition floristique : Callune vulgaire (*Calluna vulgaris*), Genêt pileux (*Genista pilosa*), Myrtille (*Vaccinium myrtillus*), Genêt anglais (*Genista anglica*), Canche flexueuse (*Deschampsia flexuosa*), Laïche à pilules (*Carex pilulifera*), Campanule à feuilles rondes (*Campanula rotundifolia*), Seneçon à feuilles d'adonis (*Senecio adonifolius*), ...

Ecologie/caractères édaphiques : végétation se développant sur sol maigre, filtrant et peu profond. Lorsque l'humidité croît la Myrtille se développe d'autant plus que la pression de pâturage est faible (préférentiellement en exposition nord et nord-est).

Classification phytosociologique : alliance du *Calluno-Genistion pilosae*.

Caractéristiques de l'habitat dans l'enveloppe LIFE :

Localisation : vallée de la Dourbie, crêtes du St Guiral, col des Pises et de l'Homme mort.

Surface (provisoire) : 62,49 ha (et 1,8 ha en dehors du périmètre).

Habitats associés, espèces végétales (protégées, rares, endémiques), autres intérêts :
Landes à Genêt purgatif ; Lycopode en massue (*Lycopodium clavatum*)

Menaces : incendie, reboisement artificiel et boisement spontané.

Etat de conservation/dynamique : son état de conservation est directement dépendant du pastoralisme qui localement ne suffit pas à limiter la colonisation par des accrus forestiers et le Genêt à Balai.

Fiche synthétique par habitat naturel d'intérêt communautaire

Nom de l'habitat : formations montagnardes à Genêt purgatif des Cévennes

Code CORINE biotopes 1991 : 31.8421

Statut : habitat naturel d'intérêt communautaire inscrit à l'annexe I de la directive « Habitats »

Caractérisation de l'habitat :

Aspect/structure : généralement variable, parfois dense à pénétration difficile

Composition floristique : Genêt purgatif (*Genista purgans*), Plantain caréné (*Plantago holosteum*), Callune vulgaire (*Calluna vulgaris*), Germandrée scorodoine (*Teucrium scorodonia*), ...

Ecologie/caractères édaphiques : formation croissant sur les pentes, crêtes et escarpements rocheux secs et bien exposés (station dite primaire), mais aussi colonisant des sols plus riches (conséquence de la déprise ; station dite secondaire).

Classification phytosociologique : alliance du *Pino-cytision purgantis*.

Caractéristiques de l'habitat dans l'enveloppe LIFE :

Localisation : essentiellement sur le versant méditerranéen.

Surface (provisoire) : 83,68 ha (et 359,04 ha en dehors du périmètre).

Habitats associés, espèces végétales (protégées, rares, endémiques), autres intérêts : intérêts entomologiques, ornithologiques et botaniques localement, Gagée de bohème (*Gagea bohemica* ; 3 stations identifiées sur le versant sud à proximité du périmètre ; B. Ricau, comm. pers. 1997).

Menaces : incendie, reboisement artificiel et boisement spontané.

Etat de conservation/dynamique : Les stades pionniers dits secondaires sont caractéristiques d'un phénomène de déprise, d'autant plus que les accrus forestiers se développent en l'absence d'activités pastorales (hormis en altitude, sur les crêtes et zones rocheuses).

Remarques :

le Genêt purgatif abondant localement, de même que dans les Pyrénées orientales, ne l'est toutefois pas à l'échelle européenne ;

le renfort de la connaissance de la dynamique de cet habitat (espèce) est indispensable à sa gestion.

Fiche synthétique par habitat naturel d'intérêt communautaire

Nom de l'habitat : pelouses à Nard raide

Code CORINE biotopes 1991 : 35.11*

Statut : habitat naturel d'intérêt communautaire prioritaire inscrit à l'annexe I de la directive « Habitats »

Caractérisation de l'habitat :

Aspect/structure : strate herbacée rase et dense, dont la richesse floristique est souvent faible (limite d'aire et/ou surpâturage ?), répartie en « taches » peu étendues ou linéaires autour des zones humides.

Composition floristique : Nard raide (*Nardus stricta*), Méum fausse athamante (*Meum athamanticum*), Canche flexueuse (*Deschampsia flexuosa*), Flouve odorante (*Anthoxanthum odoratum*), Pied de chat (*Antennaria dioïca*), Arnica des montagnes (*Arnica montana*), Luzule des champs (*Luzula campestris*), Jonc rude (*Juncus squarrosus*), Gentiane pneumonanthe (*Gentiana pneumonanthe*), ...

Ecologie/caractères édaphiques : groupement végétal localisé souvent dans les dépressions, se développant sur sols acides et résultant du pâturage (avec peu de restitution azotée). Gradient hydrique allant du demi-sec à l'humide en périphérie des diverses zones humides et tourbières : deux groupements sont à distinguer au minimum.

Classification phytosociologique : alliances du *Violon caninae* et du *Juncion squarrosi*.

Caractéristiques de l'habitat dans l'enveloppe LIFE :

Localisation : plaine du Lingas, plateau de Montals (faibles superficies).

Surface (provisoire) : 103 ha.

Habitats associés, espèces végétales (protégées, rares, endémiques), autres intérêts : diverses zones humides comprenant la Gentiane pneumonanthe.

Menaces : reboisement artificiel et boisement spontané, fertilisation et surpâturage.

Etat de conservation/dynamique : l'état de conservation semble localement assez peu satisfaisant du fait de la faible richesse floristique. En condition de sous-pâturage, la nardaie peut évoluer dans les zones les plus sèches vers la lande à Callune et dans les parties les plus humides, enclavées, vers un boisement (dans un premier temps de Saules).

Fiche synthétique par habitat naturel d'intérêt communautaire

Nom de l'habitat : pelouses à Canche flexueuse sous association à Fétuque paniculée

Code CORINE biotopes 1991 : 35.13*

Statut : habitat naturel d'intérêt communautaire prioritaire inscrit à l'annexe I de la Directive « Habitats »

Caractérisation de l'habitat :

Aspect/structure : pelouse dominée par la Fétuque paniculée (ou châtain), parfois densément.

Composition floristique : Fétuque paniculée (*Festuca spadicea*), Epervière piloselle (*Hieracium pilosella*), Thym serpolet (*Thymus serpyllum*), Agrostide capillaire (*Agrostis capillaris*), Jasionne des montagnes (*Jasione montana*), Euphrase gracile (*Euphrasia gracilis*) Nard raide (*Nardus stricta*), Canche flexueuse (*Deschampsia flexuosa*), Gentiane champêtre (*Gentiana campestris*), Danthonie décombante (*Danthonia decumbens*), Canche printanière (*Aira praecox*), Genêt pileux (*Genista pilosa*), ...

Ecologie/caractères édaphiques : pelouse thermophile se développant sur sol siliceux squelettique tant en altitude au dessus de 1250 m (station primaire ?) que vers 1000-1100 m (station secondaire) où ce groupement est pionnier.

Classification phytosociologique : association du *Deschampsietum flexuosi* sous association à *Festuca spadicea*

Caractéristiques de l'habitat dans l'enveloppe LIFE :

Localisation : plaine du Lingas essentiellement.

Surface (provisoire) : 193,39 ha (et 4,79 ha).

Habitats associés, espèces végétales (protégées, rares, endémiques), autres intérêts : pelouse à Nard raide, formations à Genêt purgatif.

Menaces : reboisement artificiel et boisement spontané.

Etat de conservation/dynamique : vers 1250 m ce groupement est localement assez riche floristiquement (dans les stations secondaires, la richesse décroît fortement) En l'absence de pâturage, son boisement semble évoluer «lentement» au delà de 1300 m.

Fiche synthétique par habitat naturel d'intérêt communautaire

Nom de l'habitat : mégaphorbiaies hercynio-alpines

Code CORINE biotopes 1991 : 37.81

Statut : habitat naturel d'intérêt communautaire inscrit à l'annexe 1 de la Directive « Habitats »

Caractérisation de l'habitat :

Aspect/structure : végétation herbacée haute et luxuriante sous couvert forestier, rarement dense, linéaire et discontinue le long des ruisseaux et dans les ravins, sur le pourtour des sources.

Composition floristique : Fougère femelle (*Athyrium felix-femina*) Adenostyle à feuilles d'alliaire (*Adenostyles alliariae*), Doronic d'Autriche (*Doronicum austriacum*), Petasite blanc (*Petasites albus*), Renoncule à feuilles d'aconit (*Ranunculus aconitifolius*), Actée en épi (*Actea spicata*), Millet diffus (*Millium effusum*), Angélique sylvestre (*Angelica sylvestris*), Chérophylle hérissé (*Chaerophyllum hirsutum*), Aconit de napell (*Aconitum napellus*), Saxifrage à feuilles rondes (*Saxifraga rotundifolia*), ...

Ecologie/caractères édaphiques : groupements hygrophiles et sciaphiles, rarement héliophiles.

Classification phytosociologique : alliances de *l'Adenostylion alliariae*, du *Filipendulo-ulmariae-Cirsion rivularis*.

Caractéristiques de l'habitat dans l'enveloppe LIFE :

Localisation : plateau de Montals, St Guiral, Lingas.

Surface (provisoire) : 4,03 ha et 6,4 km.

Habitats associés, espèces végétales (protégées, rares, endémiques), autres intérêts : Saxifrage à feuilles rondes (3 stations connues dans le Parc et uniquement dans l'enveloppe).

Menaces : mises en lumière brutale et enrésinement, modification du régime hydrique.

Etat de conservation/dynamique : dans le périmètre les groupements sont souvent appauvris (limite d'aire ?). Leur dynamique est liée aux variations de lumière et d'humidité.

Fiche synthétique par habitat naturel d'intérêt communautaire

Nom de l'habitat : forêts acidiphiles

Code CORINE biotopes 1991 : 42.2

Statut : habitat naturel d'intérêt communautaire inscrit à l'annexe I de la Directive « Habitats ».

Caractérisation de l'habitat :

Aspect/structure : sapinière hyperacidiphile où l'Epicéa commun introduit n'a pas apporté de modifications, et dont la strate muscinale est particulièrement développée.

Composition floristique : Epicéa commun (*Picea abies*), Sphaignes diverses (*Sphagnum spp.*), Polytrics divers (*Polytrichum spp.*) et autres Mousses, Listère en coeur (*Listera cordata*), Lycopode en massue (*Lycopodium clavatum*), Lycopode de Sabine (*Huperzia selago*), Myrtille (*Vaccinium myrtillus*), ...

Ecologie/caractères édaphiques : groupement sciaphile sur sol acide et humide.

Classification phytosociologique : alliance du *Vaccinio-Piceion*.

Caractéristiques de l'habitat dans l'enveloppe LIFE :

Localisation : plateau de Montals.

Surface (provisoire) : 7,78 ha.

Habitats associés, espèces végétales (protégées, rares, endémiques), autres intérêts : Listère en coeur, Lycopode en massue, Lycopode de Sabine.

Menaces : mise en lumière brutale et modification du régime hydrique.

Etat de conservation/dynamique : l'état de conservation de cet habitat est variable du fait de la variabilité même de la structure des peuplements dont l'âge est différents.

Fiche synthétique par habitat naturel d'intérêt communautaire

Nom de l'habitat : éboulis siliceux septentrionaux associés aux falaises siliceuses catalano-languedociennes.

Code CORINE biotopes 1991 : 61.12X62.26

Statut : habitat naturel d'intérêt communautaire inscrit à l'annexe 1 de la Directive « Habitats ».

Caractérisation de l'habitat :

Aspect/structure : végétation éparse croissant sur les falaises et éboulis.

Composition floristique : pour les falaises, Asplénium septentrionale (*Asplenium septentrional*), Joubarbe des toits (*Sempervivum tectorum*), Saxifrage de Prost (*Saxifraga prostii*), Asarine couchée (*Asarina procumbens*). Pour les éboulis (inventaire à compléter), Galeopsis tétrahit (*Galeopsis tetrahit*), Germandrée scorodaine (*Teucrium scorodonia*), ...

Ecologie/caractères édaphiques : groupement thermophile (en exposition sud) et groupement en exposition nord colonisant les fissures de rochers et les éboulis à petits éléments dans les zones de moyenne altitude.

Classification phytosociologique : alliances du *Galeopsion segetum* et de l'*Antirrhinion asarinae* (deux groupements sont à distinguer).

Caractéristiques de l'habitat dans l'enveloppe LIFE :

Localisation : cascades d'Orgon.

Surface (provisoire) : 18,5 ha.

Habitats associés, espèces végétales (protégées, rares, endémiques), autres intérêts : Saxifrage de Prost.

Menaces : incendie (?), pratique de l'escalade (?).

Etat de conservation/dynamique : bon état de conservation mais richesse floristique parfois pauvre et peu caractérisée (limite d'aire ?).

Fiche synthétique par habitat naturel d'intérêt communautaire

Nom de (s) l'habitat(s) : tourbières hautes actives

Code CORINE biotopes 1991 : 51.1*

Statut : habitat naturel d'intérêt communautaire prioritaire inscrit à l'annexe 1 de la Directive « Habitats ».

Caractérisation de l'habitat :

Aspect/structure : faciès de végétation formant de petits bombements.

Composition floristique : Linaigrette vaginée (*Eriophorum vaginatum*), Sphaignes diverses (11 espèces recensées telles *Sphagnum angustifolium*, *S. tenellum*, *S. squarrosum*, ..., *S. fallax*, ... ; Gauthier, 1997), Polytrics et Mousses diverses (*Polytrichum commune*, *P. strictum*, *Aulacomium palustre*, ... ; Hébrard, 1997), Myrtille (*Vaccinium myrtillus*), Callune vulgaire (*Calluna vulgaris*), Linaigrette à feuilles étroites (*Eriophorum angustifolium*), Droséra à feuilles rondes (*Drosera rotundifolia*), Molinie bleue (*Molinia caerulea*), ...

Ecologie/caractères édaphiques : groupements acides humides assez pauvres en éléments minéraux, à la fois ombrogènes (eau de pluie) et soligènes (eau de source).

Classification phytosociologique : alliance du *Calluno vulgaris-Sphagnion fusci*.

Caractéristiques de l'habitat dans l'enveloppe LIFE :

Localisation : plateau du Lingas (et de Montals).

Surface (provisoire) : 2,64 ha.

Habitats associés, espèces végétales (protégées, rares, endémiques), autres intérêts : pelouse à Nard raide, Droséra à feuilles rondes (au moins 25 stations dans l'enveloppe).

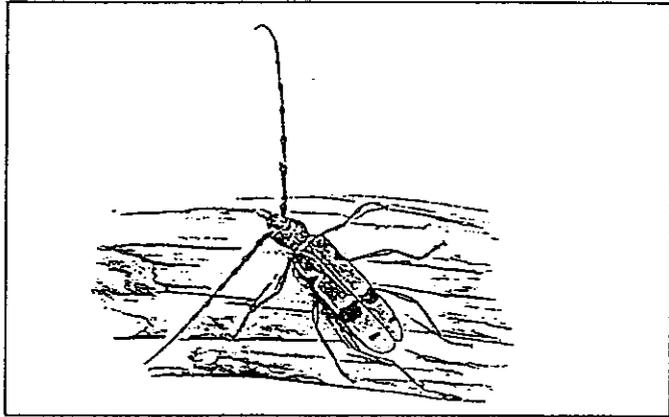
Menaces : boisement spontané, écobuage, surpâturage et drainage.

Etat de conservation/dynamique : du fait de la faible surface de cet habitat en limite d'aire et peu caractérisé, son état de conservation semble satisfaisant (hormis lorsque des joncs ou la Molinie deviennent envahissants). Plusieurs groupements sont à différencier : micro-bombements à Callune vulgaire (code 51.1131), dominance de la Molinie (code 51.2, tourbières susceptibles de régénération ; cf. Jestin, 1997), ... Quant à son évolution, elle est liée au maintien des conditions hydrologiques et de pâturage.

Fiche synthétique par espèce d'intérêt communautaire

Espèce : Rosalie des Alpes
(*Rosalia alpina*)

Description : Insecte de l'ordre des coléoptères, mesurant 15 à 38 mm, dont le corps est gris bleu avec des taches noires plus ou moins étendues. Les antennes sont très longues et rayées de bleu de noir.



Ecologie : L'espèce vit en montagne dans les hêtres et en plaine dans la ripisylve et les haies du bocage où elle fréquente les vieux Frênes et Saules. La femelle pond dans les troncs des arbres morts ou dépérissants encore sur pieds, mais aussi sur les grûmes entreposées en bord de piste (particulièrement attractives). Le cycle larvaire s'étale sur deux à quatre années.

Sur le Lingas, elle a été localisée dans les hêtraies possédant des arbres sénescents en nombre (ponctuellement dans les peuplement mixtes).

Statut et répartition locale : Elle est protégée en France, figure à l'annexe 2 de la convention de Berne et est inscrite comme espèce prioritaire à l'annexe 2 de la directive Habitats.

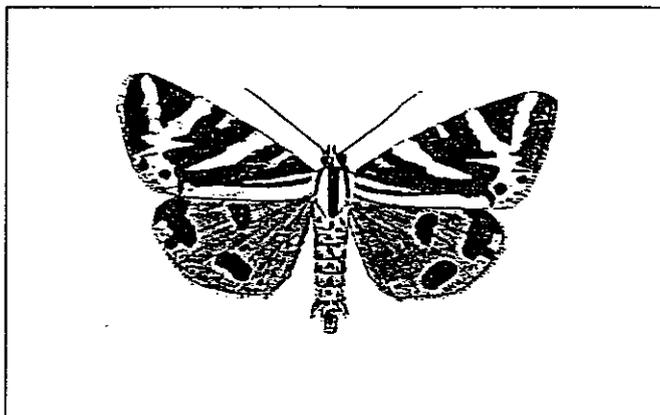
Sur le Lingas, où l'espèce serait bien représentée, une opération de piégeage réalisée en 1996 a permis de capturer 4 individus (relâchés par la suite). Depuis 1978, elle a été recensée essentiellement en forêt domaniale dans les séries 4, 6 et 8.

Importance de l'enveloppe de référence LIFE pour l'espèce :

. l'intérêt du Lingas pour la gestion durable de l'habitat de la Rosalie est majeur du fait de la situation biogéographique de l'espèce (limite de répartition Sud dans le Massif Central) et du fait de sa raréfaction dans divers pays d'Europe (Luce, 1996).

Fiche synthétique par espèce d'intérêt communautaire

Espèce : L'Ecaïlle chinée
(*Callimorpha quadripunctata*)



Description : Papillon hétérocère (nocturne) très coloré (alternance de noir/rouge et jaune) qui s'observe toutefois en plein jour durant les mois de juillet et août.

Ecologie : Elle s'alimente sur des plantes à fleurs croissant dans les milieux humides, le long des berges de cours d'eau, sur les sources et dans la mégaphorbiaies, telles l'Eupatoire chanvrine, le Cirse maraîcher, ... Elle dépose sa ponte en août sur les feuilles de diverses plantes, puis les chenilles entrent en hibernation presque aussitôt (le cocon est réalisé au sol).

Statut et répartition locale : Son statut de conservation défavorable dans le nord de l'Europe a justifié son inscription comme espèce prioritaire à l'annexe 2 de la directive Habitats. En France, elle ne fait pas partie des espèces protégées.

Un seul contact avec cette espèce a été certifié dans le périmètre LIFE (Geniez, comm. pers., 1996 ; un travail de prospection est donc indispensable).

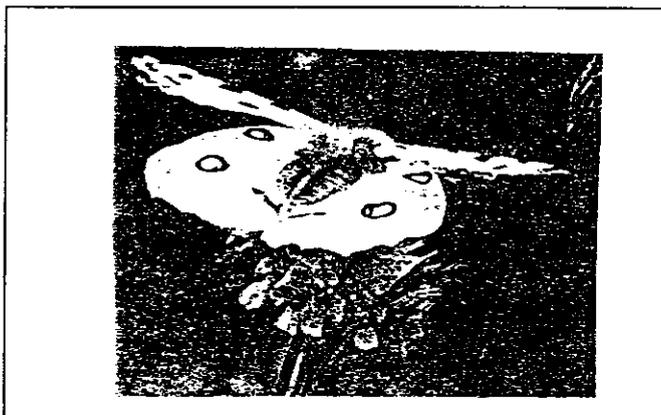
Importance de l'enveloppe de référence LIFE pour l'espèce :

?

Fiche synthétique par espèce d'intérêt communautaire

Espèce : L'Apollon (*Parnassius apollo subsp. aqualensis*)

Description : Grand papillon diurne, l'Apollon, est représenté par une sous espèce sur l'Aigoual (Descimon, 1993), dont les ailes sont à fond blanc avec des tâches noires et de grandes ocelles rouges.



Ecologie : L'Apollon ne vole que par beau temps parmi les milieux ouverts bien exposés où alternent des pelouses et rochers. Les adultes s'observent en général au mois de juillet, butinant surtout des Scabieuses, Centaurées et Chardons. Quant aux chenilles, elles se nourrissent de plantes succulentes croissant essentiellement sur la roche telles les Orpins et les Joubarbes.

Statut et répartition locale : Ce papillon est protégé nationalement, il est inscrit à l'annexe 4 de la directive Habitats et à l'annexe 2 de la convention de Berne.

Sur le Lingas, il se cantonne en quelques points du versant méridional où l'une de ses principales stations s'est éteinte (Ricau, comm. pers., 1996)

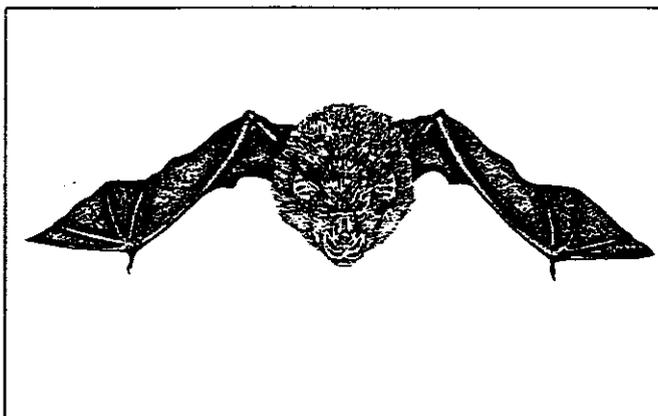
Importance du périmètre LIFE pour l'espèce :

du fait de son déclin partout en France et principalement dans le Massif Central (il a disparu du Larzac), le Lingas constitue pour l'espèce un site d'autant plus important. De plus, il est d'un point de vue biogéographique, la station la plus méridionale de l'espèce au niveau du Massif Central.

Fiche synthétique par espèce d'intérêt communautaire

Espèce : Le Petit Rhinolophe
(*Rhinolophus hipposideros*)

Description : C'est une espèce de chauve-souris de petite taille, dont le poids moyen est compris entre 5 et 9 grammes.



Ecologie : Cette espèce, sédentaire, dont les gîtes d'hiver et d'été sont distants de 5-10 km (Schober et al., 1991), fréquente les versants chauds et boisés où elle affectionne pour chasser les bois clairs et les landes. Ses gîtes de reproduction sont souvent établis dans les bâtiments à toiture en bonne état ; certaines grottes et galeries de mines lui servent de gîtes d'hibernation.

Statut et répartition locale : Il est protégé nationalement et inscrit à l'annexe 2 de la directive Habitats et de la convention de Berne.

Dans le périmètre LIFE, il a été observé à plusieurs reprises dans un gîte temporaire. Ses colonies d'hivernage et de reproduction connues à ce jour se situent à l'est du Lingas à des altitudes plus clémentes.

Importance de l'enveloppe de référence LIFE pour l'espèce :

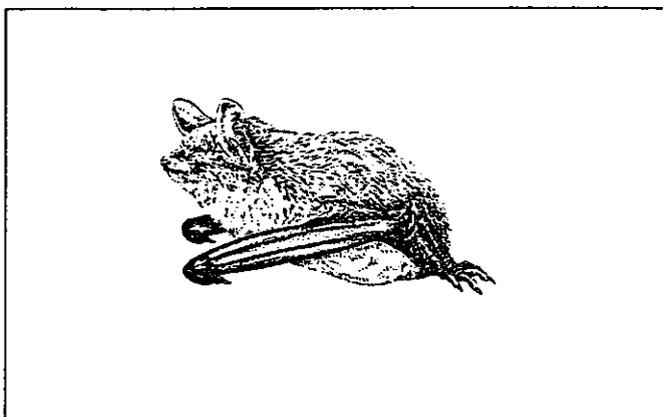
du fait de la proximité de plusieurs colonies, les versants du Lingas constituent un territoire de chasse probablement très fréquenté lors des grandes émergences d'insectes (la prospection est à renforcer).

Fiche synthétique par espèce d'intérêt communautaire

Espèce : Le Murin à oreilles échanquées (*Myotis emarginatus*)

Description : C'est une espèce de taille moyenne, dont le poids varie entre 7 et 15 grammes.

Ecologie : Cette espèce apprécie particulièrement la chaleur. Il chasse parmi les milieux ouverts et au dessus de l'eau. Ses gîtes de reproduction sont préférentiellement établis dans les bâtiments (bergeries traditionnelles, greniers, ...) et ceux d'hivernage sont plutôt situés dans les grottes, mines et fissures de rochers des chaos granitiques.



Statut et répartition locale : Ce Murin comme toutes les espèces françaises de chauves-souris est protégé nationalement, inscrit à l'annexe 2 de la directive Habitats et de la convention de Berne.

Dans le périmètre LIFE, il a été capturé seulement à proximité du lac des Pises (un effort de prospection s'avère donc nécessaire). A l'est du Lingas, un gîte temporaire a été identifié.

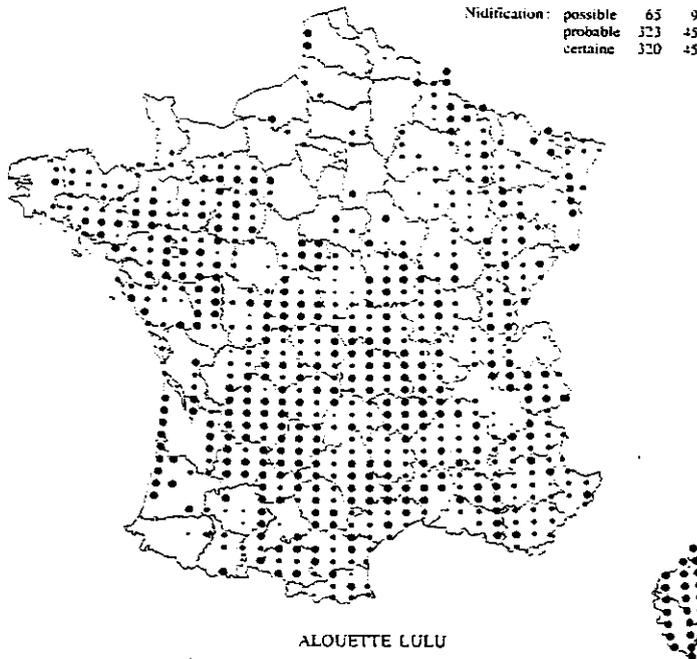
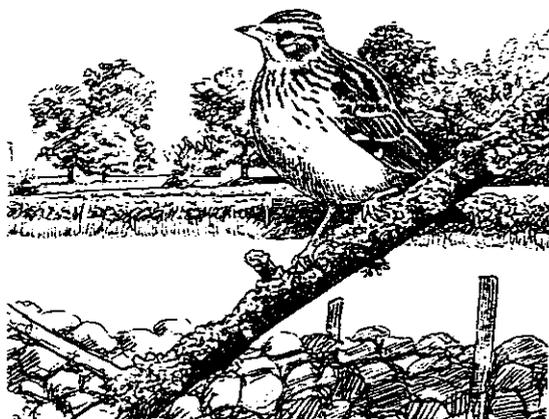
Importance de l'enveloppe de référence LIFE pour l'espèce :

.. ?

Fiche synthétique par espèce d'intérêt communautaire

Espèce : Alouette lulu (*Lullula arborea*) ; code NS

Nombre total d'indices	708	64,8 %
Nidification :		
possible	65	9,2 %
probable	323	45,6 %
certaine	320	45,2 %



ALOUETTE LULU
1985-1989

Avec l'aimable autorisation de la Société Ornithologique de France

Description : Ce sont essentiellement sa queue courte, ses larges sourcils blanchâtre et son chant caractéristique qui permettent de la distinguer des autres alouettes et pipits partageant le même habitat. Son nom latin ainsi que son nom français sont inspirés d'une onomatopée de son chant. Celui-ci peut en effet être décrit par un « *Lullullu...* » mélancolique.

Ecologie : Fin février début mars, les premiers mâles se font entendre pour défendre leurs territoires et attirer les femelles. Les premières pontes ont lieu dès la mi-mars dans un nid terrestre relativement simple. La précocité de la ponte ainsi que l'emplacement peu protégé du nid, sont des facteurs favorisant les fortes pertes d'oeufs et de poussins ($\approx 50\%$). La préférence de cette espèce pour des terrains perméables et/ou bien drainés est entre autres liée à son mode de nidification terrestre et en fait un hôte caractéristique des milieux ouverts (pelouses et landes) bien exposés.

Répartition : L'Alouette lulu occupe toute l'Europe tempérée, du sud de la Suède à l'Afrique du nord et du Portugal au Caucase. Comme il a été précisé dans le précédent paragraphe, cet oiseau se plaît dans les milieux ouverts si toutefois ils ne sont pas totalement dépourvus d'arbustes ou d'autres perchoirs lui permettant de dominer son territoire.

Dans le massif du Lingas et la haute vallée de la Dourbie, l'Alouette lulu se voit en général en lisière de forêt, mixte ou résineuse, donnant sur de grandes zones ouvertes. Elle vient en effet se percher sur les arbres en lisière afin de mieux surveiller les terrains ouverts qui constituent son véritable habitat.

Statut : Cette espèce connaît une réduction constante de ses effectifs en Europe occidentale depuis les années 50 (Jonsson), ce qui lui a valu d'être intégrée à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux de l'Union européenne. Elle jouit en outre d'une protection totale en France.

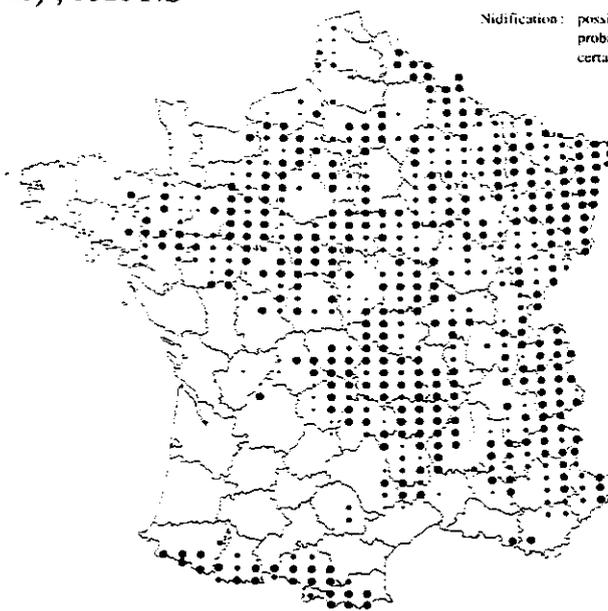
Dans la zone concernée par le programme LIFE les effectifs étaient estimés à au moins 7 couples nicheurs en 1990 (Guillosson). De plus, on y observe régulièrement l'espèce en migration (Guillosson).

Importance de l'enveloppe de référence LIFE pour l'espèce :
. à considérer du fait de la reproduction de l'espèce.

Fiche synthétique par espèce d'intérêt communautaire

Espèce : Pic noir (*Dryocopus martius*) ; code NS

Nombre total d'indices	576	52,7 %
Nidification :		
possible	83	14,4 %
probable	169	29,3 %
certaine	324	56,2 %



PIC NOIR
1985-1989

Avec l'aimable autorisation de la Société Ornithologique de France

Description : Le Pic noir est le plus grand de nos pics. Avec ses 46 cm de longueur, son plumage noir, à l'exception de la calotte rouge sur sa tête, il ne peut être confondu. Son extrême discrétion fait qu'on ne l'observe que rarement, la plupart des contacts est auditive. Son cri est un « cliuuu » caractéristique qu'il fait entendre tout au long de l'année. Son tambourinement est plus puissant et plus lent que celui des autres pics.

Ecologie : Comme pour tous les pics, son nid est localisé dans un trou d'arbre qu'il creuse à l'aide de son bec. Sa puissance lui permet de creuser des bois durs comme le hêtre et même le chêne. Une fois abandonnées, les cavités jouent un rôle important pour d'autres oiseaux nichant dans les troncs, comme par exemple la Chouette de Tengmalm (Guillosse, 1990) mais aussi pour certaines chauves-souris. Ce pic ne fait qu'une seule ponte par an de 4 à 6 oeufs pondus à même le bois au fond de la « loge ». Sa nourriture se compose essentiellement d'insectes (fourmis, larves d'insectes xylophages...) mais ils ne dédaignent pas les fruits ni les baies.

Répartition : Il vit dans les forêts boréales et tempérées d'Europe et d'Asie mais il est plus répandu à l'Est qu'à l'Ouest. En France, une extension vers les forêts de plaine est constatée depuis une trentaine d'années, alors que l'espèce semblait cantonnée à la moyenne montagne. Les explications fournies actuellement à l'égard de ce phénomène, sont peu satisfaisantes. La colonisation du Lingas, où il exploite surtout des arbres de futaies pour forer ses loges, remonte à 1976 sur le versant atlantique (Guillosse, 1990) ; actuellement son domaine vital s'étend sur plus de 3000 ha.

Statut : Cette espèce est totalement protégée en France et figure à l'annexe 1 de la directive Oiseaux. Dans le site LIFE, la population est estimée à une quinzaine de couples (Séon, comm. pers. 1996).

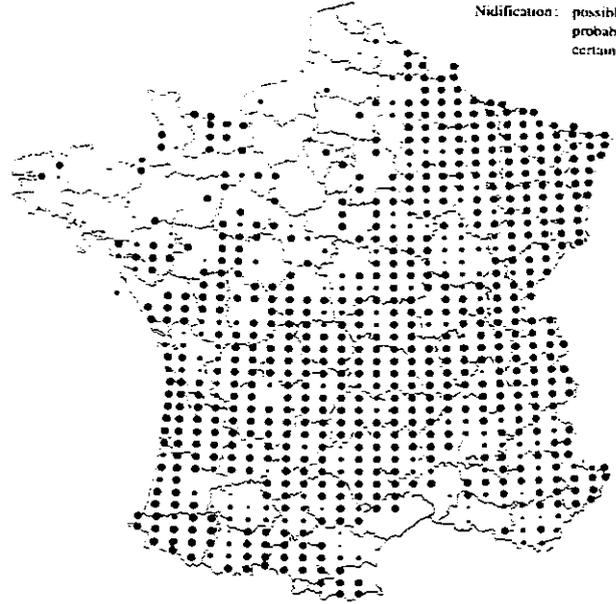
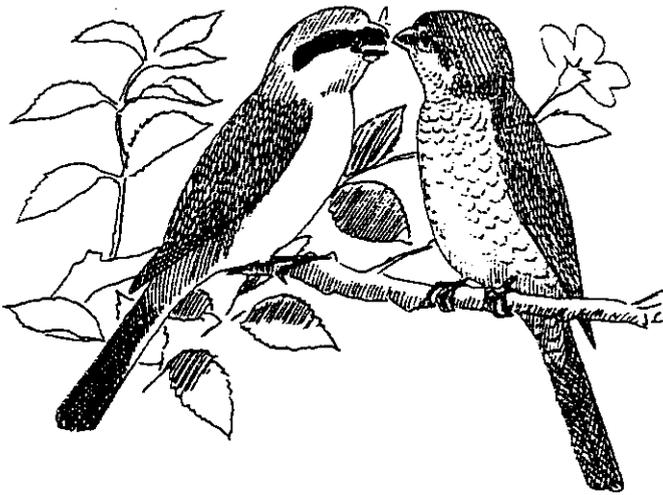
Importance de l'enveloppe de référence LIFE pour l'espèce :

la densité de ce pic est ici considérable, ce qui confère au Lingas un intérêt primordial national et d'un point de vue européen.

Fiche synthétique par espèce d'intérêt communautaire

Espèce : Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*) « Margalo » ; code NS

Nombre total d'indices	792	72,5	♀	
Nidification :	possible	39	4,9	♀
	probable	130	16,4	♀
	certaine	623	78,7	♀



PIE-GRIÈCHE ÉCORCHEUR
1985-1989

Avec l'aimable autorisation de la Société Ornithologique de France

Description : Même si elle se comporte comme un petit rapace, la Pie grièche écorcheur est un passereau. La calotte et la nuque grises ainsi que le dos et le dessus des ailes roux permettent de la distinguer des autres espèces de pie-grièche. Les parties ventrales uniformément claires, le bec se finissant en crochet ainsi que le « bandeau » noir sur les yeux sont des caractères communs à toutes les pies-grièches d'Europe. Les femelles et les jeunes individus possèdent des couleurs beaucoup plus discrètes et leur détermination pose souvent problème.

Ecologie : Le surnom d'écorcheur s'explique par l'habitude qu'ont ces oiseaux de constituer des « lardoires » en épinglant littéralement leurs proies sur des épines de buissons et sur du fil barbelé. Les proies sont en général des insectes capturés au sol ou en vol mais des lézards, des petits rongeurs et d'autres passereaux peuvent également faire partie du tableau de chasse. La Pie-grièche écorcheur passe l'hiver en Afrique du Sud. Elle effectue sa migration par l'Est de la méditerranée, ce qui explique que les observations printanières les plus précoces se font dans l'Est de l'Europe. Chez nous elles arrivent début mai. La formation des couples, la construction du nid et la ponte s'achèvent courant juin. Après 14 à 16 jours d'incubation et 11 jours d'élevage, les jeunes quittent le nid (Lefranc, 1993).

Répartition : Elle habite toute l'Europe à l'exception des façades océaniques des Iles britanniques et de la péninsule scandinave. En France la pie-grièche écorcheur est présente sur tout le territoire mais rare dans les régions à climat océaniques du Nord-Ouest. Les milieux ouverts parsemés de petits massifs buissonneux lui servant de postes d'observation et de lieux de nidification constituent l'habitat de ce passereau. *Sur le Lingas, l'espèce habite surtout les pelouses comptant des buissons épars.*

Statut : Les exigences citées dans le paragraphe précédent permettaient aux Pies-grièches de trouver de nombreuses zones favorables dans le paysage agricole traditionnel (Vignes, bocages, pâtures...). La mécanisation de l'agriculture ainsi que l'emploi abusif d'insecticides ont privé ces oiseaux d'habitats et de nourriture dans certaines régions. Cet oiseau est

totallement protégé en France et figure à l'annexe 1 de la directive Oiseaux. *Guillosson fait état de 8 couples en 1990 sur le versant atlantique du Lingas.*

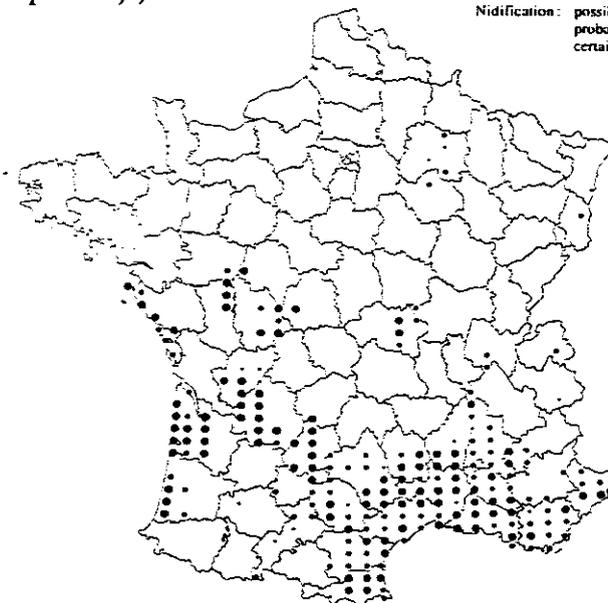
Importance de l'enveloppe de référence LIFE pour l'espèce :

. bien qu'assez répandue en France, l'espèce est sur le Lingas en limite Sud de sa répartition. De plus, son habitat n'est pas soumis aux pratiques agricoles intensives.

Fiche synthétique par espèce d'intérêt communautaire

Espèce : Pipit rousseline (*Anthus campestris*) ; code NS

Nombre total d'indices	232	21,2 %
Nidification :		
possible	19	8,2 %
probable	93	40,1 %
certaine	120	51,7 %



PIPIT ROUSSELINE
1985-1989

Avec l'aimable autorisation de la Société Ornithologique de France

Description : Il est le seul pipit européen totalement dépourvu de stries sur la poitrine. Sa couleur fauve unie expliquerait l'origine du qualificatif « rousseline » qui lui est attribué. En période de migration, l'identification se fait essentiellement par son « cri de contact » que les individus poussent constamment afin d'assurer la cohésion du groupe. De part son chant et ses moeurs c'est un pipit typique.

Ecologie : Le « rousseline » est principalement insectivore et la rareté de sa nourriture en hiver explique son statut de migrateur transsaharien. Les densités relativement faibles de ces oiseaux, sont liés à des facteurs anthropiques autant qu'à leurs fortes exigences territoriales (10 à 12 ha/couple). La nichée a généralement lieu en mai/juin et la migration postnuptiale débute mi-août, une seconde ponte reste donc un événement exceptionnel.

Répartition : En Europe le Pipit rousseline a une répartition comparable à celle de l'Alouette lulu mais son extension au nord s'arrête à l'extrême sud de la Suède. De là, son aire estivale s'étend vers l'Asie. En France sa distribution est très sporadique et l'oiseau présente une nette préférence pour les régions méridionales. Les fluctuations de sa répartition montrent un lien évident avec l'évolution des étages de végétation. La fermeture du milieu joue, en effet, en sa défaveur. *Sur le Lingas, les pipits occupent les pelouses à Fétuque paniculée (Festuca spadicea) ainsi que les brûlis, les pentes dénudées et arides (Guillosson, 1990).*

Statut : En France le Pipit rousseline est totalement protégé ; au niveau européen il figure à l'annexe 1 de la directive Oiseaux. *En 1990, Guillosson recensait 7 couples nicheurs sur le Lingas. Le passage de migrants dans cette même aire semble peu abondant mais régulier. Notons que la discrétion de ces oiseaux et l'absence d'un suivi spécifique de la migration dans le Lingas, nous font forcément sous-estimer les effectifs des migrants ainsi que l'importance de la zone en tant que lieu de passage et de stationnement.*

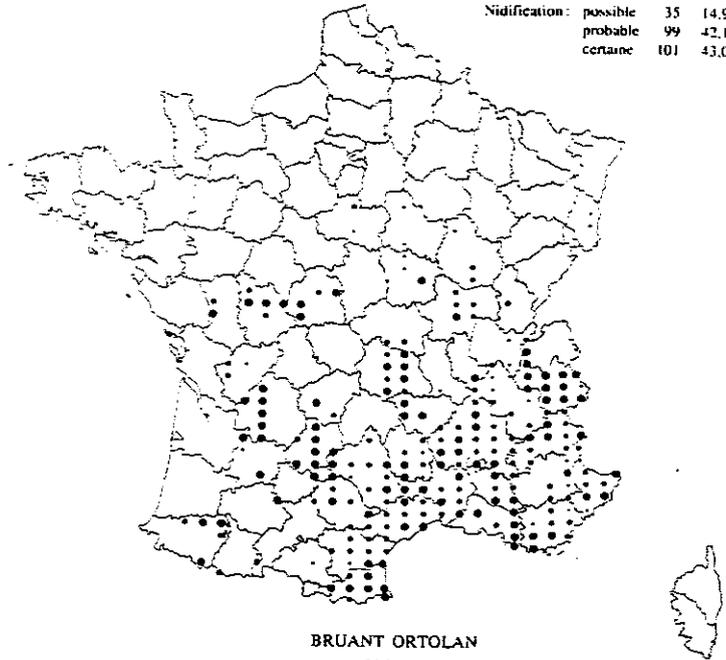
Importance de l'enveloppe de référence LIFE pour l'espèce :

. non négligeable du fait de la répartition restreinte de l'espèce en France et de la faiblesse de ses effectifs en Europe.

Fiche synthétique par espèce d'intérêt communautaire

Espèce : Bruant ortolan (*Emberiza hortulana*) ; code NS

Nombre total d'indices	235	21,5 %
Nidification :		
possible	35	14,9 %
probable	99	42,1 %
certaine	101	43,0 %



BRUANT ORTOLAN
1985-1989

Avec l'aimable autorisation de la Société Ornithologique de France

Description : L'ortolan est un des plus beaux passereaux de notre faune aviaire. Sa robe est composée d'une combinaison subtile de tons pastels. La tête et le haut de la poitrine sont d'un vert grisâtre. Le cercle orbital, le menton et l'espace sous-moustacien sont jaune pâle. Le plumage ventral et le sous caudal sont cannelle. Le dos et les ailes forment un ensemble marron par juxtapositions de raies sombres et plus claires.

Ecologie : Le Bruant ortolan est peu territorial, même en période de reproduction. Il peut donc atteindre des densités relativement fortes : 1,7 couple/10ha en Lozère (Yeatman, atlas des oiseaux nicheurs de France, 1994). Quand les conditions sont défavorables, certaines femelles ne sont pas prêtes à la reproduction, de ce fait la proportion de mâles non-acouplés peut aller jusqu'à 50% (Yeatman, atlas des oiseaux nicheurs de France, 1994). De plus, les couples reproducteurs n'élèvent qu'une seule nichée dont la survie dépend entre autres des conditions météorologiques.

Répartition : En France l'ortolan présente une préférence pour les régions au sud de la Loire. Il ne s'agit pourtant pas d'un oiseau lié au bassin méditerranéen. En effet, le fait d'être migrateur lui permet d'échapper aux rigueurs hivernales des pays à climat continental et de profiter de leurs étés chauds et secs. Ceci explique qu'il ne remonte pas plus haut que la Loire dans les pays à influences océaniques (totalement absent des Iles Britanniques) et que l'on peut le trouver jusqu'en Finlande dans la partie Est de l'Europe. *Sur le Lingas, l'Ortolan se trouve dans les mêmes milieux que le Pipit rousseline, à savoir les milieux ouverts tel les zones de brûlis et certaines landes (Guillosson, 1990).*

Statut : Les modifications de son habitat par la modernisation de l'agriculture semble être une des principales causes de son recul en France (Yeatman, atlas des oiseaux nicheurs de France 1994), où l'espèce ne bénéficie d'aucune protection. Elle figure pourtant en annexe 1 de la directive Oiseaux. *Guillosson fait état de 5 couples nicheurs dans le Lingas en 1990. En 1996 Ricau et Camviel (comm. pers.) signalent entre 25 et 40 couples nicheurs dans l'enveloppe et aux alentours*

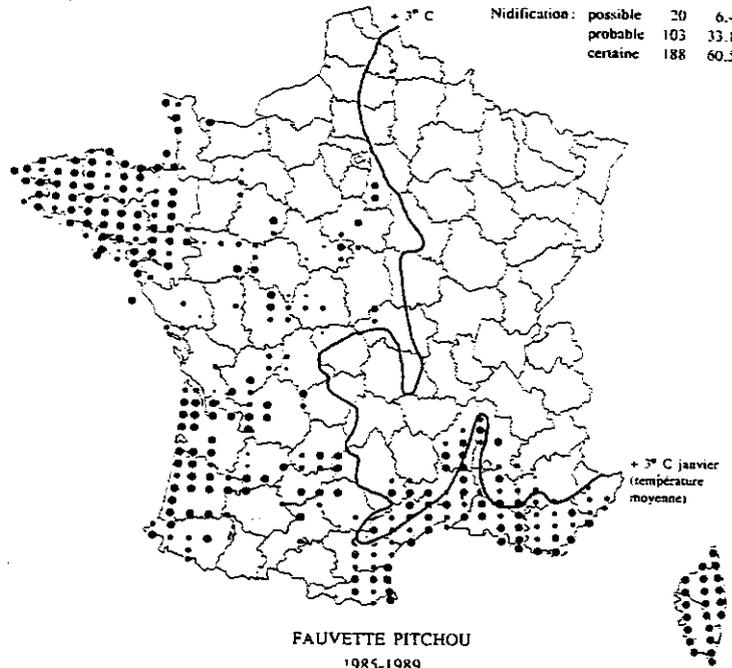
Importance de l'enveloppe de référence LIFE pour l'espèce :

. tout en considérant sa répartition nationale et européenne limitée, cette espèce présente un intérêt patrimonial certain qui requiert la gestion conservatoire de son habitat.

Fiche synthétique par espèce d'intérêt communautaire

Espèce : Fauvette pitchou (*Sylvia undata*) ; code NS

Nombre total d'indices	311	28,5 %
Nidification :		
possible	20	6,4 %
probable	103	33,1 %
certaine	188	60,5 %



Avec l'aimable autorisation de la Société Ornithologique de France

Description : La Fauvette pitchou est gris ardoise sur le dessus de la tête et les joues, le dos le croupion et les ailes. La poitrine, les flancs et la gorge sont d'un rouge vineux. Le ventre est blanc pur. Le cercle orbital est rouge vif, les pattes sont oranges. Les femelles et les juvéniles sont plus ternes que les mâles. La petite taille (pitchou = petit en provençal) et l'extrême discrétion de cet oiseau, font qu'il est très peu connu des personnes non-initiées à l'ornithologie.

Ecologie : La Fauvette pitchou est sédentaire, ses répartitions hivernales et estivales sont identiques. Ceci lui vaut de subir des réductions d'effectifs sévères durant les hivers rigoureux (plus de 10 jours consécutifs d'enneigement) comme celui de 1985-86 (Yeatman, atlas des oiseaux nicheurs de France, 1994). La période de reproduction débute au mois de mars-avril, la première ponte est couramment suivie d'une seconde à partir de mi-juin. Le nid est construit près du sol dans un buisson entre 15 cm et 1m de hauteur (Yeatman, atlas des oiseaux nicheurs de France, 1994). L'alimentation de la Fauvette pitchou est principalement composée de petits invertébrés qu'elle capture en se déplaçant habilement dans les broussailles, sa longue queue lui servant de balancier.

Répartition : Cette espèce est typique du nord-ouest de la Méditerranée. Elle profite de la douceur du climat océanique de l'Ouest de l'Europe pour remonter jusqu'au Sud-Ouest de l'Angleterre. C'est pourquoi en France on la trouve dans les régions méditerranéennes ainsi que dans une large moitié ouest, des Pyrénées à la Manche. Cette fauvette se plaît dans les landes, maquis et garrigues formant son habitat tout au long de l'année. *Les hivers froids du milieu des années 80 ont eu raison de la Fauvette pitchou dans la zone concernée par le programme LIFE, mais elle a lentement recolonisé la cause de Blandas et s'est réinstallée dans les landes à genêt purgatif du versant méridional du Lingas depuis 1990 (Guillosson, 1990 ; Séon, comm. pers. 1997). En 1997, les effectifs localisés sur le versant sud du Lingas sont de plusieurs dizaines de couples dans l'enveloppe LIFE et à sa proximité (Ricau, comm. pers. 1997).*

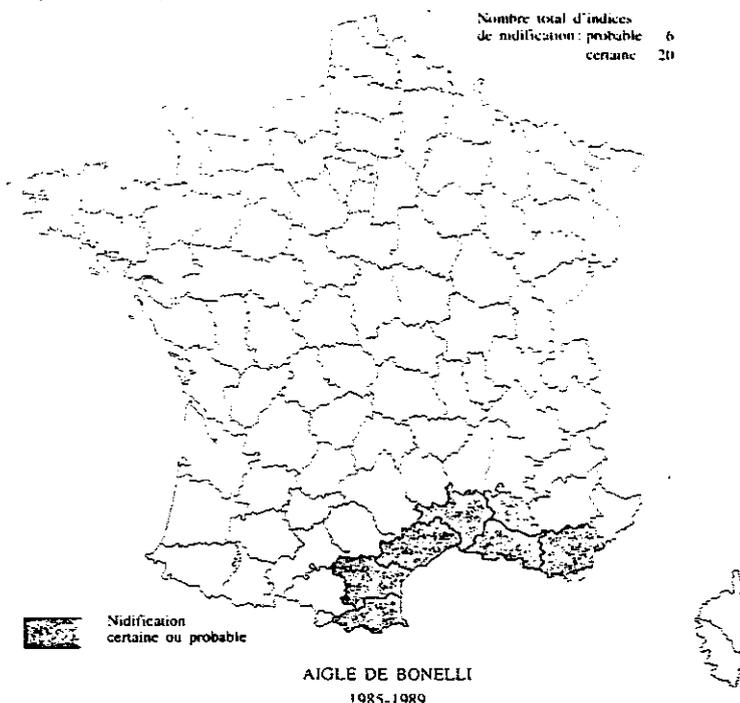
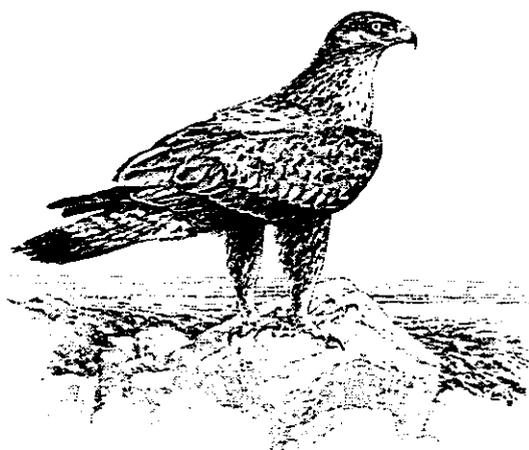
Statut : La fauvette pitchou est totalement protégée en France et figure à l'annexe I de la directive Oiseaux.

Importance de l'enveloppe de référence LIFE pour l'espèce :

. non négligeable, bien que les conditions hivernales rendent sa nidification irrégulière, car l'espèce est ici bien représentée sur sa limite Nord au contact des quelques couples lozériens.

Fiche synthétique par espèce d'intérêt communautaire

Espèce : Aigle de Bonelli (*Hieraaetus fasciatus*) ; code NP



Avec l'aimable autorisation de la Société Ornithologique de France

Description : L'Aigle de Bonelli est un peu plus long que le Circaète jean-le-blanc mais ce dernier possède généralement une envergure plus importante. En vol les adultes se reconnaissent à leur apparence contrastée. Ventralement ils présentent des parties claires formées par le ventre et les flancs qui sont blancs striés de marron ainsi que par les bords d'attaque blancs des ailes. Ses bords blancs sont soulignés par une large bande noire formant la transition avec plumes des ailes de couleur marron grisâtre. La face ventrale de la queue est de même couleur que plumes des ailes et se termine par une bande transversale sombre. Les parties dorsales sont toutes marron foncé à noir, à l'exception d'une tache blanchâtre sur le haut du dos.

Ecologie : L'Aigle de Bonelli se nourrit de tous les vertébrés terrestres et aériens de taille moyenne. Il compte ainsi parmi ses proies des animaux allant du lézard au lapin en passant par les perdrix voire des goélands et des hérons (Géroudet, 1965). En France les territoires font entre 2000 et 5000 ha. La taille des territoires serait fonction de la richesse en proies ainsi que de la proportion de milieux ouverts (Yeatman, atlas des oiseaux nicheurs de France, 1994). Le nid est généralement construit dans une paroi, la ponte comporte le plus souvent 2 oeufs devant être incubés durant une quarantaine de jours avant d'éclore (Yeatman, atlas des oiseaux nicheurs de France, 1994). L'Aigle de Bonelli n'est pas migrateur.

Répartition : En Europe ce rapace est typiquement méditerranéen, il ne dépasse guère la limite du Chêne vert. A l'Ouest, on le trouve en Afrique du nord, dans toute la péninsule ibérique et dans la moitié orientale des côtes méditerranéennes françaises. La répartition occidentale va du Sud de l'Italie à la Turquie en passant par l'Albanie et la Grèce. *Sur le Lingas, Guillosson (1990) signale une trentaine d'observations d'oiseaux chassant. Ses individus apprécient les milieux ouverts du versant méditerranéen de ce massif. La configuration favorable de l'enveloppe LIFE pourrait amener des couples à s'installer durablement à proximité immédiate.*

Statut : Le déclin vertigineux que cette espèce a connu durant les dernières décennies est dû

aux modifications de l'habitat ainsi qu'à l'effondrement des populations de Lapin de garenne par la Myxomatose (Géroudet, 1965). L'Aigle de Bonelli est totalement protégé en France et figure à l'annexe 1 de la directive Oiseaux ainsi qu'à l'annexe 2 de la convention de Berne.

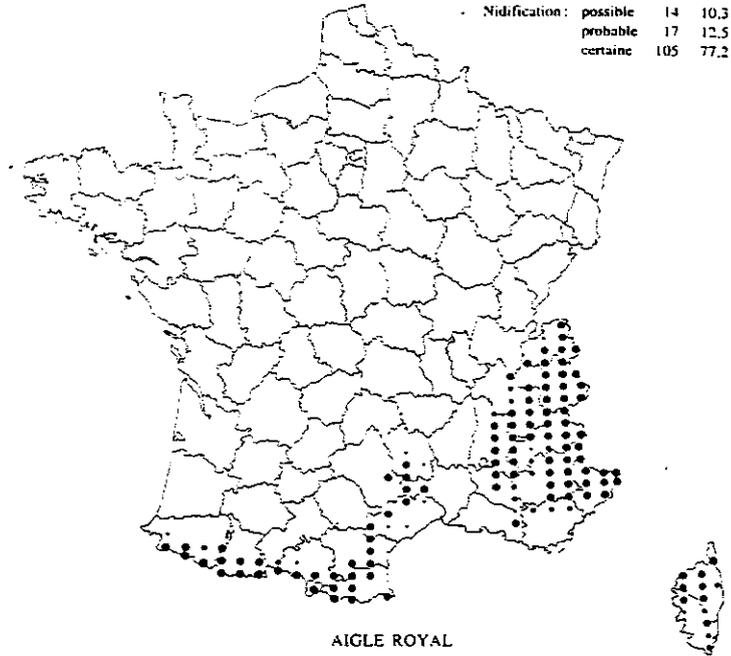
Importance de l'enveloppe de référence LIFE pour l'espèce :

du fait de son statut précaire en France (30 couples), l'intérêt du versant méridional comme territoire de chasse est à considérer.

Fiche synthétique par espèce d'intérêt communautaire

Espèce : Aigle royal (*Aquila chrysaetos*) « aïglo » ; code NP

Nombre total d'indices	136	12,5 %
Nidification :		
possible	14	10,3 %
probable	17	12,5 %
certaine	105	77,2 %



AIGLE ROYAL
1985-1989

Avec l'aimable autorisation de la Société Ornithologique de France

Description : L'Aigle royal porte bien son nom, avec une envergure allant jusqu'à 2.30 m, il est en effet le plus majestueux de nos rapaces. Son nom d'espèce « chrysaetos » vient du grec et signifie aigle d'or. Ceci fait référence à la coloration dorée de la nuque. Le reste du plumage adulte est marron foncé, avec des reflets légèrement grisâtres à la base des faces dorsales de la queue et de quelques rémiges secondaires. Chez les juvéniles, les taches décrites ci-dessus sont blanches et s'estompent avec l'âge quand l'oiseau atteint sa maturité sexuelle entre la 4^{ème} et la 6^{ème} année.

Ecologie : En Europe occidentale l'Aigle royal est un oiseau principalement rupestre, mais ce comportement n'est pas généralisable. En effet, dans les milieux faiblement anthropisés et dépourvus de falaises, l'aigle niche dans les arbres. La ponte débute au mois de février, le nombre d'oeufs est au maximum de 3 et semble lié à l'abondance des proies. En France le nombre moyen de petits élevés par couple varie selon les années et les régions de 0,25 à 1,30 (Yeatman, atlas des oiseaux nicheurs de France 1994). Son régime alimentaire se compose de mammifères et d'oiseaux de taille moyenne (marmottes, lapins, perdrix...), plus rarement de charognes.

Répartition : La bonne adaptabilité de l'Aigle royal aux différents types de paysages (montagnes, plaines, forêts) était à l'origine de sa répartition étendue sur les continents eurasiatique et nord américain. Aujourd'hui il a disparu de la plus grande partie de l'Europe occidentale où il a pu se maintenir uniquement dans les grands massifs montagneux.

Statut : L'aigle royal figure à l'annexe 1 de la directive Oiseaux, à l'annexe 2 de la convention de Berne et est totalement protégé par la loi française. *Sur le Lingas plus de 150 observations d'oiseaux chassant à la faveur des milieux ouverts ont été faites durant la période de nidification. Il s'agit en fait d'individus nichant dans les environs (2 couples). De plus, il faut mentionner que diverses falaises réparties çà et là sur le site, peuvent être considérées comme des sites de nidification potentiels.*

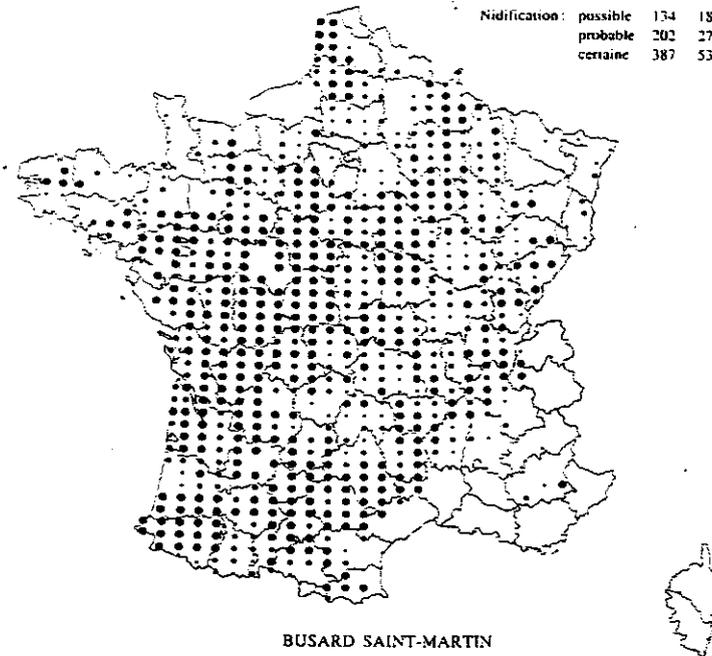
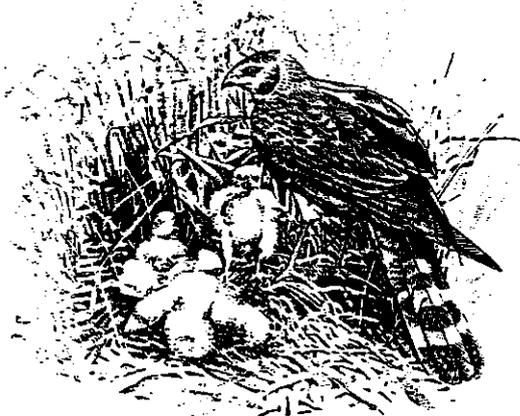
Importance de l'enveloppe de référence LIFE pour l'espèce :

. intérêt considérable du fait du statut de l'espèce tant à l'échelle du Massif Central (15 couples), de la France que de l'Europe.

Fiche synthétique par espèce d'intérêt communautaire

Espèce : Busard Saint Martin (*Circus cyaneus*) ; code NP

Nombre total d'indices	723	66,2 %
Nidification :		
possible	134	18,5 %
probable	202	27,9 %
certaine	387	53,5 %



BUSARD SAINT-MARTIN
1985-1989

Avec l'aimable autorisation de la Société Ornithologique de France

Description : Les mâles sont gris bleu (*cyaneus* = bleu en latin) sur la poitrine, toute la tête, les faces supérieures des ailes et de la queue. Le croupion, le ventre, les flancs, les parties sous-alaires et en dessous de la queue sont blancs. Les bouts des ailes noirs créent un contraste avec les coloris plutôt clairs du reste. Les juvéniles et les femelles ont des plumages complexes composés de teintes plus discrètes. Les Busards se reconnaissent aussi à leur vol plané rasant le sol avec les ailes tendues en « V ».

Ecologie : Ce rapace est un hôte typique des milieux ouverts, il est le seul busard hivernant en Europe. Fin mars ces oiseaux commencent à manifester leur comportement nuptial et à « revendiquer » un territoire. Les 2 à 7 oeufs sont pondus entre fin avril et début mai dans un nid au sol (Yeatman, atlas des oiseaux nicheurs de France, 1994). Leur mode de nidification terrestre les rend vulnérables au dérangement, et au pillage des oeufs et des poussins par des renards ou d'autres petits prédateurs. Ils se nourrissent essentiellement de petits rongeurs et d'oiseaux qu'ils surprennent à terre lors de leur vol plané caractéristique.

Répartition : En Europe occidentale la répartition du Busard Saint Martin est relativement disloquée. Ainsi on le trouve dans le nord de l'Espagne, une grande partie de la France, l'Est de l'Irlande et l'Ecosse. Dans l'Est de l'Europe la distribution est plus uniforme. Ces populations orientales sont migratrices et passent l'hiver dans la partie tempérée de notre continent ou en Afrique du Nord. *L'habitat de cette espèce sur le Lingas est composé de landes à Genêt, à Callune, à Rosacées pour la nidification et des pelouses, fougères et autres milieux ouverts comme territoire de chasse.*

Statut : Le Busard Saint Martin est totalement protégé en France et figure à l'annexe 1 de la directive Oiseaux. *Sur le versant méridional du Lingas, à la proche périphérie de l'enveloppe LIFE, un site de nidification a été occupé en 1995 et 1996 (Ricau, comm. pers. 1996).*

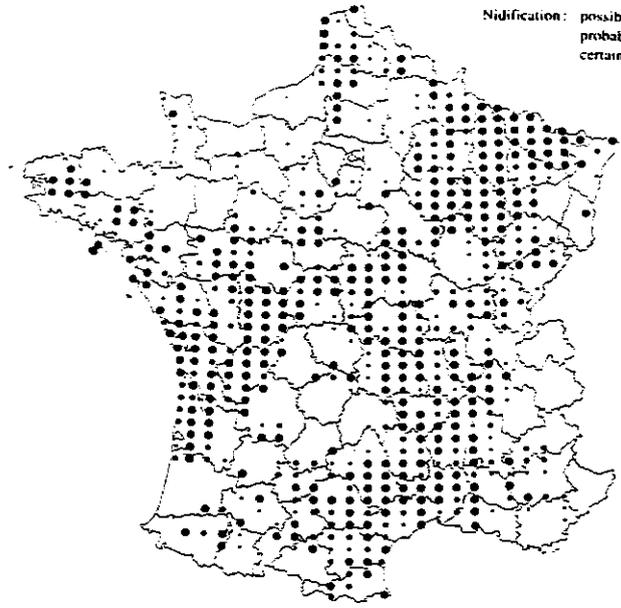
Importance de l'enveloppe de référence LIFE pour l'espèce :

les rares couples connus à ce jour sur le versant sud du Lingas méritent une attention particulière ; ils sont en effet à la limite Sud de leur aire de nidification en France.

Fiche synthétique par espèce d'intérêt communautaire

Espèce : Busard cendré (*Circus pygargus*) ; code NP

Nombre total d'indices	589	53,9 %
Nidification :		
possible	116	19,7 %
probable	139	23,6 %
certaine	334	56,7 %



BUSARD CENDRÉ
1985-1989

Avec l'aimable autorisation de la Société Ornithologique de France

Description : Comme le Busard Saint Martin, le Busard cendré a le bout des ailes noir, le dessus de ces dernières et le dos sont gris. Le ventre et les flancs sont également blancs mais striés, dans le sens de la longueur, de raies brun roussâtre. Les deux barres noires visibles sur les faces inférieures des ailes sont aussi un bon critère d'identification. Sa méthode de chasse est typique des Busards, un vol plané élégant au ras du sol.

Ecologie : Après avoir passé la mauvaise saison en Afrique tropicale, ces grands migrateurs reviennent sur leurs aires de reproduction vers le début du mois d'avril. Les femelles arrivent en général après les mâles. La parade nuptiale de ces oiseaux est assez spectaculaire, elle comporte des acrobaties aériennes ainsi que des échanges de matériaux de nidification ou de proies s'effectuant également en vol. Le nid est construit au sol, en général bien caché, dans une friche, une prairie ou un champ de céréales. Ce dernier cas de figure peut s'avérer problématique, si la moisson a lieu alors que les petits n'ont pas encore quitté le nid. Bien souvent ces nids sont repérés par des personnes compétentes qui s'associent alors avec les agriculteurs pour assurer l'envol des jeunes. En général, en laissant un périmètre non-moissonné ou en déplaçant les juvéniles, le sauvetage de bon nombre de nichées est couronné de succès (plusieurs centaines en France).

Répartition : Le Busard cendré occupe les régions tempérées d'Europe. Les pays compris entre la Mer Noire et l'Océan Atlantique connaissent cependant de grandes lacunes, notamment dans les Balkans et de vastes régions d'Allemagne et de Pologne. La France et la péninsule ibérique seraient les régions les plus peuplées (Yeatman, atlas des oiseaux nicheurs de France, 1994).

Statut : La régression de cette espèce est avant tout la conséquence de la modification de son habitat, à savoir la fermeture des landes ainsi que l'assèchement des marais (Yeatman, atlas des oiseaux nicheurs de France, 1994). Le Busard cendré figure à l'annexe 1 de la directive Oiseaux et fait l'objet d'une protection totale en France. *Sur le versant méridional du Lingas,*

il a été nicheur en 1986 (Guillosson, 1990)), mais aussi en 1995 et 1996 (Ricau, comm. pers. 1996).

De plus, de nombreuses observations d'oiseaux en migration, pour qui les milieux ouverts du Lingas constituent une halte migratoire, sont régulièrement effectuées, confortant ainsi l'intérêt du site.

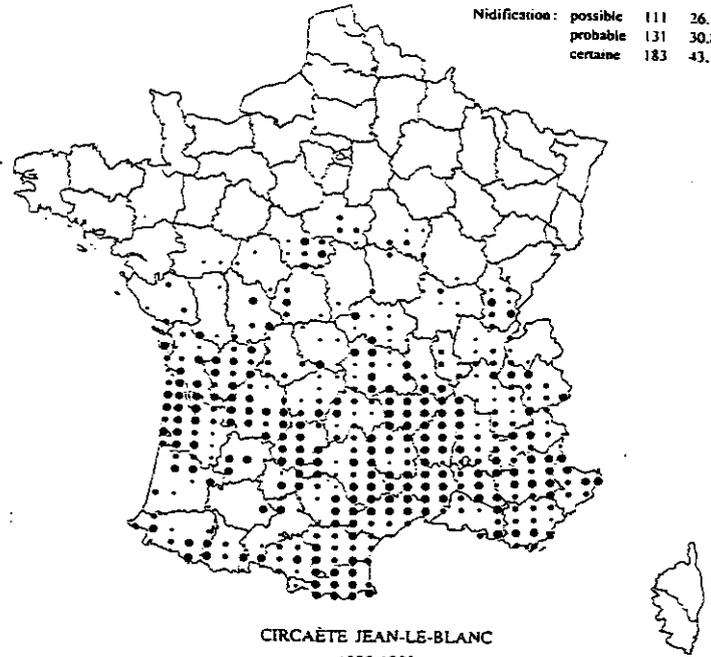
Importance de l'enveloppe de référence LIFE pour l'espèce :

- . un site de reproduction d'un des rares couples connus, situé à la marge du périmètre, requiert une attention particulière quant à la gestion des landes ;*
- . les milieux ouverts du périmètre présentent un intérêt non négligeable pour l'espèce en migration.*

Fiche synthétique par espèce d'intérêt communautaire

Espèce : Circaète Jean le Blanc (*Circaetus gallicus*) ; code NP

Nombre total d'indices	425	38.9 %
Nidification :		
possible	111	26.1 %
probable	131	30.8 %
certaine	183	43.1 %



CIRCAÈTE JEAN-LE-BLANC
1985-1989

Avec l'aimable autorisation de la Société Ornithologique de France

Description : Jean le Blanc n'est pas le nom d'un illustre naturaliste auquel la communauté scientifique aurait voulu rendre hommage mais une appellation datant du Moyen-Âge. La première mention date 1555, elle figure dans « Histoire des oiseaux » de Pierre Belon (P. Cabard et B. Chauvet L'étymologie des noms d'oiseaux). « Le blanc » serait simplement une allusion à sa couleur. Même si ce rapace n'est pas parfaitement blanc, il apparaît plutôt clair. Le Circaète est plus grand que la Buse variable, sa grosse tête, et ses grands yeux jaunes lui donne son allure caractéristique. Le dessous des ailes, le ventre et les flancs sont blancs maculés de grosses taches marron. Le dos, le dessus des ailes, la face dorsale de la queue ainsi que la tête et le haut de la poitrine sont marrons plus ou moins foncé.

Ecologie : Le régime alimentaire du circaète est essentiellement constitué de reptiles (Aigle des serpents en allemand) qu'il repère en planant à haute altitude ou en volant sur place, « faire le Saint Esprit ». Contrairement à la Buse qui ne s'adonne que rarement et maladroitement au vol sur place, le Circaète maîtrise cet exercice à la perfection. Les exigences écologiques des reptiles font de lui un rapace des milieux ouverts bien exposés. Les premiers revenants arrivent vers la mi-février de leurs quartiers d'hiver subsahariens. L'aire est construite à la cime d'un arbre, le plus souvent un pin sylvestre, la femelle y dépose son unique oeuf au courant de la seconde décennie d'avril. La migration postnuptiale se déroule de mi-août à mi-octobre (Yeatman, atlas des oiseaux nicheurs de France, 1994).

Répartition : Le Circaète se reproduit de l'Afrique du nord aux pays baltes, ainsi qu'en Asie mineure. Cependant, cette répartition présente de vastes lacunes dans le centre et l'Est de l'Europe. La Loire matérialise précisément la limite Nord de la distribution en France. *Autour de l'enveloppe de référence LIFE trois sites de nidification sont connus. De plus, des observations quasi quotidiennes d'oiseaux chassant montrent que les terrains favorables du site font partie des territoires de ces couples nichant en périphérie voire même de nicheurs encore inconnus de l'intérieur.*

Statut : En France cette espèce est totalement protégée ; au niveau européen, elle figure à l'annexe 1 de la directive Oiseaux.

Site de la haute vallée de la Dourbie-massif du Lingas / Programme LIFE « document d'objectifs natura 2000 »
comité de pilotage du 02 juillet / Sous-Préfecture du Vigan

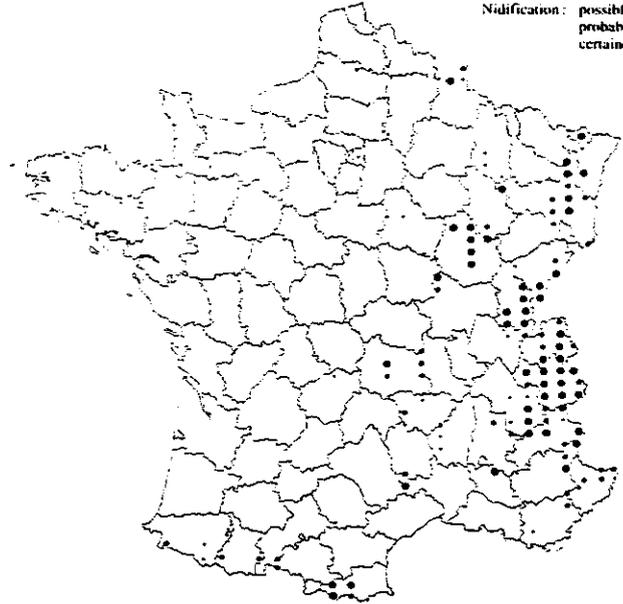
Importance de l'enveloppe de référence LIFE pour l'espèce :

la zone centrale et périphérique du PnC accueille plus de 50 couples (Malafosse, 1995). Les Cévennes, de même que le Lingas présentent donc un intérêt de tout premier ordre pour la conservation de l'habitat du Circaète.

Fiche synthétique par espèce d'intérêt communautaire

Espèce : Chouette de Tengmalm (*Aegolius funereus*) ; code NA

Nombre total d'indices	117	10,7 %
Validation :		
possible	25	21,4 %
probable	41	35,0 %
certaine	51	43,6 %



CHOUETTE DE TENGMALM
1985-1989

Avec l'aimable autorisation de la Société Ornithologique de France

Description : C'est une petite chouette à grosse tête dont le « visage » blanc est cerné d'une fine bordure noire. Le reste du plumage est plus ou moins marron ponctué de grosses taches blanches. Ses gros yeux jaunes lui donnent un regard perçant caractéristique des chouettes et des hiboux. Son mode de vie essentiellement nocturne fait qu'on ne l'aperçoit que rarement. Le plus souvent c'est son chant caractéristique, un « boubouboubou... » monocorde audible à partir du mois de janvier, qui la trahit.

Ecologie : La Chouette de Tengmalm niche dans les trous d'arbre creusés essentiellement par le Pic noir mais aussi dans les cavités naturelles des vieux troncs. Une fois que le mâle a trouvé une cavité convenable, il y dépose des proies et chante pour attirer une femelle. La période de reproduction dure de la mi-février, jusqu'au mois de juin. Son régime alimentaire est principalement composé de petits rongeurs (campagnols, mulots... ; Yeatman, atlas des oiseaux nicheurs de France, 1994).

Répartition : En Europe cette chouette habite les forêts mixtes et froides. Dans les régions tempérées, elle se cantonne aux forêts des massifs montagneux où elle trouve les conditions climatiques qu'elle affectionne. *Ainsi sur le Lingas, on a pu définir son habitat potentiel, caractérisé par une exposition nord, une altitude de plus de 1000 m, des futaies d'âge supérieur à 90 ans et la présence de loges de pics (Fonderflick, 1993).*

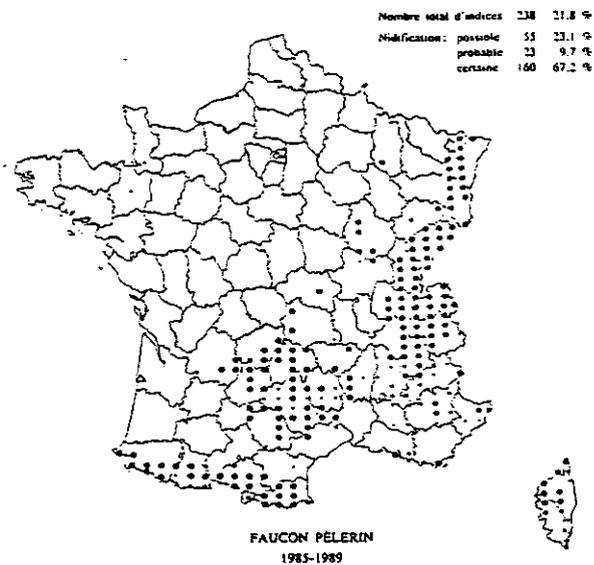
Statut : En France, l'espèce est totalement protégée et au niveau européen elle figure à l'annexe 1 de la directive Oiseaux. *La première mention sur le Lingas date de 1990, il s'agissait d'un couple nicheur (Guillosson, 1990). D'après les observations répétées jusqu'en 1994 et les potentialités du milieu, la Chouette de Tengmalm doit être considérée comme nicheur possible.*

Importance de l'enveloppe de référence LIFE pour l'espèce :

à l'échelle du PnC, le Lingas est le seul site où la reproduction de l'espèce a été certifiée. De plus, l'espèce se trouve ici en limite Sud, en position relais entre les Alpes et les Pyrénées.

Fiche synthétique par espèce d'intérêt communautaire

Espèce : Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*) « Mouisset » ; code NA/NP



Avec l'aimable autorisation de la Société Ornithologique de France

Description : Le Pèlerin est le plus gros de nos Faucons. Sa poitrine est blanche fortement rayée de marron. Les moustaches ainsi que la coloration du haut de la tête et de la nuque forment un « casque » noir. Toutes les parties dorsales de l'oiseau sont marron noirâtre. Les sexes sont identiques quant au plumage. Les femelles sont cependant plus grandes. Le plumage des juvéniles est moins contrasté. La silhouette est typique des Faucons mais la queue relativement courte ainsi que la largeur importante de la base des ailes lui donnent un aspect trapu.

Ecologie : Ce Faucon se nourrit principalement d'oiseaux qu'il capture en vol, la taille des proies pouvant aller de la mésange à la corneille (Yeatman, atlas des oiseaux nicheurs de France 1994). Sa technique de chasse spectaculaire lui vaut d'être l'oiseau européen atteignant la plus grande vitesse de pointe : jusqu'à 324 km/h (Géroudet, 1965). Dans nos régions le Faucon Pèlerin est un nicheur rupestre exclusif. L'aire est sommairement aménagée dans une cavité d'une paroi ou sur une petite terrasse rocheuse ; quelquefois il utilise d'anciens nids (Grands corbeaux...). Les pontes ont lieu de fin février à avril, elles se composent généralement de 3 à 4 oeufs (Yeatman, atlas des oiseaux nicheurs de France, 1994).

Répartition : Son aire de reproduction couvre toute l'Europe. Son déclin est cependant généralisable à tous les pays de notre continent. L'espèce est même manquante dans de nombreuses régions. En France le gros de la population nicheuse se situe au Sud-Est d'une ligne allant des Pyrénées occidentales aux Ardennes. Les exigences par rapport à son habitat sont liées à son mode de nidification. *Il nichait dans l'enveloppe de référence jusqu'en 1986 (Séon, comm. pers., 1996). Depuis, des observations d'adultes solitaires à proximité de l'ancien site de nidification laissent espérer le retour d'un couple nicheur. Un couple se reproduisant à proximité chasse régulièrement dans la périmètre.*

Statut : Le recul du Faucon pèlerin est avant tout la conséquence d'une poursuite impitoyable des adultes ainsi que le prélèvement d'oeufs pour la fauconnerie. De plus, se situant en bout de chaîne alimentaire, il subit les effets de l'accumulation de certaines toxines. On a en effet pu montrer que certains produits phytosanitaires (DDT...) ont provoqué une baisse de la fécondité chez ces oiseaux. Il est totalement protégé en France et figure à l'annexe 1 de la directive Oiseaux ainsi qu'à l'annexe 2 de la convention de Berne.

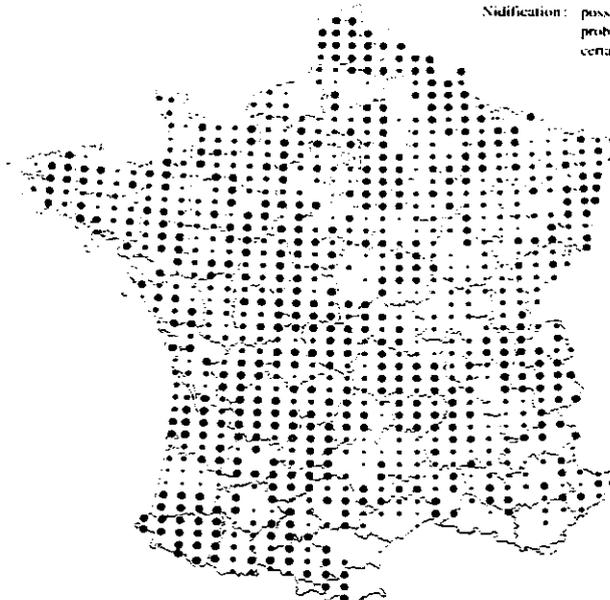
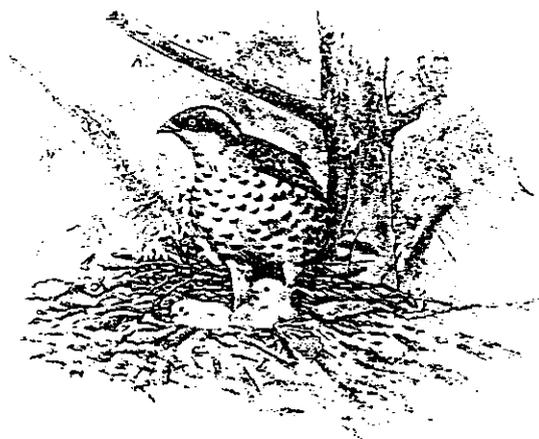
Importance de l'enveloppe de référence LIFE pour l'espèce :

. bien que ses effectifs aient augmenté dernièrement en France, tous les sites pouvant l'accueillir sont importants. Le périmètre est situé à la limite Sud de la population du Massif Central.

Fiche synthétique par espèce d'intérêt communautaire

Espèce : Bondrée apivore (*Pernis apivorus*) ; code NA/NP

Nombre total d'indices	905	82,9 %
Nidification :		
possible	124	13,7 %
probable	347	38,3 %
certaine	434	48,0 %



BONDÉE APIVORE
1985-1989

Avec l'aimable autorisation de la Société Ornithologique de France

Description : En vol, la bondrée ressemble beaucoup à la Buse variable mais son cou plus allongé et les trois bandes sombres en travers de la queue permettent la distinction. Son régime alimentaire singulier, son cri et la migration vers l'Afrique tropicale sont des caractères la différenciant nettement de la Buse. Le plumage de la bondrée est relativement variable mais il existe tout de même des colorations se retrouvant chez la majorité des individus. Ainsi cet oiseau présente souvent du blanc sur le menton et la gorge, du gris sur les joues et le haut de la tête. Le ventre et les flancs sont blancs et tachetés de grosses « écailles » marron.

Ecologie : Comme son nom l'indique (apivorus signifiant dévoreuse d'abeilles) elle se nourrit surtout des nids et des larves d'abeilles, de guêpes... Cette alimentation particulière explique sa présence en Europe durant seulement trois mois et demi (mi-mai à fin août). En effet, elle ne dispose pas de suffisamment de nourriture toute l'année, elle est donc contrainte de regagner les régions forestières de l'Afrique occidentale. Quand elle arrive sur son site de reproduction, le couple est déjà formé et peut immédiatement se consacrer à la construction du nid et à la ponte. Il optimise ainsi le court laps de temps qui lui est imparti en Europe. La nichée comporte en général deux petits qui restent au nid durant une quarantaine de jours et sont prêts à la migration deux semaines seulement après avoir quitté le nid.

Répartition : La bondrée habite les latitudes moyennes d'Europe et d'Asie, elle est absente du Nord, et des moitiés Sud de l'Espagne, de l'Italie et des Balkans. En France on la signale dans toutes les régions mais elle évite une grande partie la frange littorale de la Méditerranée. *Sur le Lingas, où l'espèce affectionne particulièrement les forêts mixtes, Guillosson (1990) signale un couple nicheur en 1991. En 1995 et 1996, J. Séon (comm. pers. 1997) fait état d'un couple nicheur à proximité immédiate de l'enveloppe LIFE. Son habitat type est une alternance de massifs forestiers et de terrains ouverts.*

Statut : Bien que largement répandue, la bondrée est plutôt rare. La réduction des effectifs en France est une conséquence de la disparition des prairies par boisement ou enrichissement et de la production agricole intensive (Yeatman, atlas des oiseaux nicheurs de France, 1994). Elle figure en annexe 1 de la directive Oiseaux et bénéficie d'une protection totale en France.

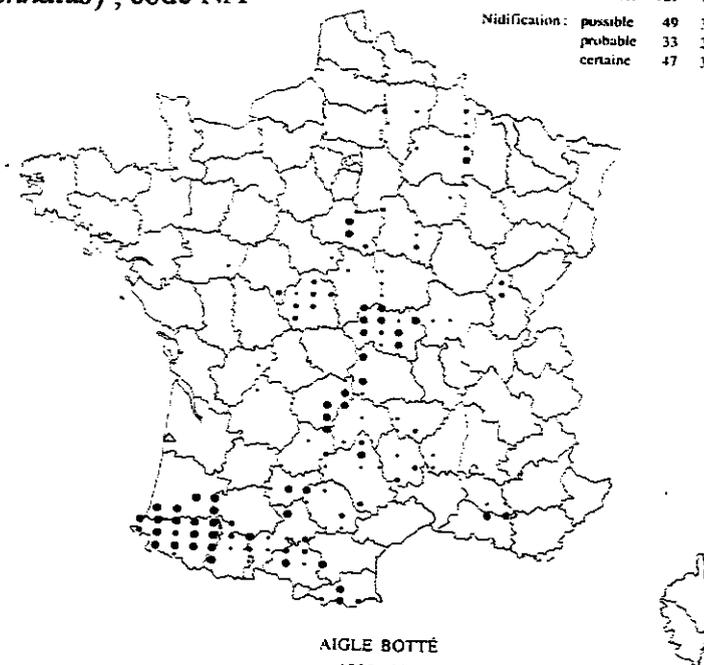
Importance de l'enveloppe de référence LIFE pour l'espèce :

. la faiblesse de ses effectifs requiert un effort pour localiser ses sites de nidification afin d'en assurer la préservation.

Fiche synthétique par espèce d'intérêt communautaire

Espèce : Aigle botté (*Hieraaetus pennatus*) ; code NA

Nombre total d'indices	129	11.8 %
Nidification :		
possible	49	38.0 %
probable	33	25.6 %
certaine	47	36.4 %



AIGLE BOTTÉ
1985-1989

Avec l'aimable autorisation de la Société Ornithologique de France

Description : L'Aigle botté est de la taille d'une buse, il apparaît sous deux formes : une claire et une sombre. Les individus clairs ont le ventre, les flancs et les couvertures sous les ailes blanches. La tête et le haut de la poitrine sont maculés de raies brunes. Toutes les plumes des ailes et de la queue sont noirâtres. Les parties blanches décrites chez la forme claire sont marron foncé chez la forme sombre. Le dessin en « V » clair sur le dos ainsi que les autres caractères énumérés sont communs aux deux types.

Ecologie : L'Aigle botté se nourrit de petits rongeurs, d'oiseaux et de reptiles, qu'il chasse entre les arbres ou en milieu ouvert. Il est totalement migrateur et passe l'hiver en Afrique tropicale d'octobre à mars. Le nid est construit de toutes pièces ou à partir d'une ancienne aire sur un des arbres dominant le territoire. La ponte a lieu entre mai et juin et se compose généralement de deux oeufs. Comme beaucoup de rapaces les petits naissent avec un décalage de quelques jours. Le premier né, plus vigoureux, se montre agressif envers le second. Les attaques répétées pouvant aller jusqu'à la mort du benjamin.

Répartition : Il vit dans les régions tempérées, méditerranéennes et steppiques du sud de l'Europe et du Maghreb (Yeatman, atlas des oiseaux nicheurs de France, 1994). Sa répartition présente cependant une grande lacune comprenant toute l'Europe centrale de l'Est de la France à l'Ouest des Balkans. En France, l'Aigle botté est réparti selon une large bande traversant le pays, des Pyrénées aux Ardennes, mais ses effectifs sont faibles.

Statut : L'Aigle botté est totalement protégé en France depuis 1964, il figure en annexe 1 de la directive Oiseaux ainsi qu'en annexe 2 de la convention de Berne. Bien que cette espèce soit protégée depuis longtemps, l'évolution des populations françaises n'est pas spectaculaire. La gestion trop intensive des milieux forestiers ainsi que le dérangement semblent être des facteurs limitant (Yeatman, atlas des oiseaux nicheurs de France, 1994). *Dans le massif du Lingas, la présence d'indices de nidification notés irrégulièrement en période de reproduction (Ricaud et Séon, comm. pers. 1996) et la configuration favorable du site (peuplements de feuillus âgés et quasiment inexploités de la 8^{ème} série) permettent, au minimum, de le classer comme nicheur potentiel (Guillosson, 1990 ; nidification certaine dans les années 60 à proximité immédiate*

de l'enveloppe de référence LIFE).

Importance de l'enveloppe de référence LIFE pour l'espèce :

. à l'échelle du PnC, le Lingas constitue le seul site où la reproduction de l'espèce ait été certaine.